

L'Economie européenne en voie de guérison ?

Michael Emerson *

La Communauté européenne se remet péniblement de la récession des années 1980/82 — retombées du second choc pétrolier et des politiques financières conduites par les Etats-Unis —. Particulièrement vulnérable, l'économie européenne a en effet subi de plein fouet les répercussions de ces turbulences qui ont perturbé l'économie mondiale. Résultat : en 1984, la croissance de la production communautaire ne devrait pas dépasser 2,2 %. Une performance appréciable quoique modeste qui contraste avec les spectaculaires 6 % prévus aux Etats-Unis.

Pour l'année prochaine, la Commission table sur un taux de croissance tout aussi modéré — quelque 2,1 % dans la Communauté — aux Etats-Unis, la tendance devrait s'orienter à la baisse, le taux de croissance se situant aux alentours de 3 % en 1985. Sur le front de l'emploi, c'est le statu quo en Europe, alors que la situation s'améliore à toute allure aux Etats-Unis.

Comment expliquer des expériences à court terme aussi contrastées ? Est-ce que le cycle économique lent et rigide de la Communauté masque de profondes mutations de la politique économique ? La comparaison Europe/ Etats-Unis tient-elle de la fable „Le lièvre et la tortue” ?

A court terme

Seul le temps répondra à ces questions. Toutefois, trois faits irrécusables peuvent, en grande partie, expliquer la différence entre les performances à court terme enregistrées aux Etats-Unis et



dans la Communauté européenne. D'abord, les Etats-Unis ont misé résolument sur une politique fiscale expansionniste, l'Europe dans son ensemble choisissant de réduire les déficits budgétaires, et ce, immédiatement plutôt que dans un hypothétique avenir. A court terme,

il en a résulté un gonflement de la production aux Etats-Unis et une contraction en Europe. Il n'en sera peut-être pas de même à plus longue échéance et nous reviendrons ultérieurement sur ce point.

Second élément, les Etats-Unis ont laissé grimper leurs taux de change, sous l'influence de taux d'intérêts élevés, eux-mêmes poussés à la hausse par le déficit budgétaire. A ce jeu, l'Europe a été un partenaire récalcitrant, décrochant autant que faire se peut ses taux d'intérêts de ceux des Etats-Unis. D'où la dépréciation de l'ECU. Ces mouvements désordonnés des taux de change ont eu pour effet de redistribuer l'inflation dans le monde, contribuant à supprimer les tendances inflationnistes que la croissance américai-

ne pouvait engendrer et ralentissant du même coup les progrès européens dans la lutte contre l'inflation.

* Directeur, Analyses et politiques macro-économiques, Direction générale Affaires économiques et financières, Commission des Communautés européennes.
Cet article n'engage que son auteur.

Dans ce numéro

- 4 Les abattoirs
- 6 Fonds Social
- 8 Fonds Régional
- 9 Achat de voiture
- 10 Lutte contre la pauvreté
- 12-19 Euroforum
- 20 Mont-Louis
- 20 ECU

Le textile belge doit vivre sans aides

La Commission a décidé le 13 septembre d'arrêter une décision finale négative en ce qui concerne un plan du gouvernement belge visant à accorder une aide d'Etat à l'industrie belge du textile et de l'habillement en 1984, plan qui prévoyait un montant total de 1,8 milliard de francs belges d'aide. Le programme aurait été le troisième après les deux projets analogues de 1982 et de 1983.

En prenant une décision négative, la Commission a estimé que rien ne justifiait une nouvelle prolongation étant donné que les programmes de 1982 et de 1983 avaient été couronnés de succès et qu'en conséquen-

ce la situation de l'industrie belge du textile et de l'habillement s'était beaucoup améliorée.

C'est ainsi que la production dans le secteur concerné a progressé, en 1983, de 4,5 % pour le textile et de 4 % pour l'habillement, que le taux d'utilisation est passé de 73 % en 1981 à 83 % en 1983 et que les carnets de commandes se sont fortement améliorés. Les investissements ont progressé de 24 % de 1982 à 1983 et même de 105 % de 1978 à 1983. Pour la première fois après des années de régression, les possibilités d'emploi dans ce secteur se sont également améliorées en 1983 (60 000 emplois dans le tex-

tile, 43 000 dans l'habillement).

Il peut être dérogé à l'interdiction générale d'octroyer une aide d'Etat visée par le traité de Rome si cette aide est destinée à favoriser la réalisation d'un projet important d'intérêt européen commun. Or, étant donné que les aides d'Etat accordées en 1982 et en 1983 ont dans une large mesure atteint leur objectif, cette condition, qui avait permis de déroger à l'interdiction générale du traité de Rome, n'est plus remplie.

Le gouvernement belge est invité à faire connaître à la Commission, dans un délai de deux mois, les mesures qu'il compte prendre pour assurer l'exécution de la décision.



© Versele - Photo News

Enfin, le contraste frappant qui ressort des résultats enregistrés en matière d'emploi naît de la conjugaison de tendances à court et à long termes. Depuis une vingtaine d'années, les Etats-Unis voient progresser d'environ 2 % par an le nombre total de personnes employées, tandis que la moyenne communautaire n'a presque pas augmenté. Ces tendances à long terme ont aussi été particulièrement nettes en Europe en ce qui concerne l'accroissement de l'investissement destiné à accumuler le capital (matériel) et à économiser la main-d'œuvre, ce mouvement étant moins évident aux Etats-Unis. Ajoutez à cela la propension, plus américaine qu'euro-péenne, à engager du personnel dès que la conjoncture s'améliore. On estime en outre que chaque point

gagné dans le pourcentage de production totale est générateur de 0,75 % d'emplois nouveaux aux Etats-Unis et de seulement 0,4 % dans la Communauté.

La stratégie budgétaire

Envisagées du point de vue européen, ces trois données saillantes appellent automatiquement plusieurs questions. Pourquoi l'Europe a-t-elle choisi de conduire des politiques budgétaires plus strictes ? Comment la Communauté a-t-elle réagi aux problèmes nés de la surévaluation du dollar ? Pourquoi les prestations européennes ont-elles été si décevantes sur le front de l'emploi et que fait-on pour rétablir la situation ? Enfin, en additionnant les réponses à ces questions, obtient-on

une stratégie économique cohérente ?

La stratégie budgétaire se fonde sur deux éléments principaux : la dimension du secteur public (niveaux des prélèvements et des dépenses) et l'ampleur du déficit budgétaire. Au cours des vingt-cinq dernières années, les dépenses du secteur public et le niveau des prélèvements n'ont fait que croître inexorablement en Europe. Aujourd'hui, les dépenses publiques représentent en moyenne 52 % du produit national brut (P.N.B.) dans la Communauté, bien plus qu'aux Etats-Unis (37 %) et au Japon (36 %). On en a souvent conclu que la croissance du secteur public était en partie responsable des piètres performances économiques de l'Europe. Il n'en est plus de même aujourd'hui. En fait, il semble que 1984

marquera un tournant historique : l'année où la dépense publique a dû progresser moins vite que le P.N.B. De plus, une idée fait son chemin sur l'ensemble de l'échiquier politique, la nécessité de réduire la pression fiscale et d'utiliser ces réductions comme mesures d'accompagnement à long terme pour une véritable réforme économique plutôt que comme un moyen de stimuler la demande à court terme.

La réduction des impôts

Actuellement, plusieurs gouvernements axent leurs stratégies sur des réductions d'impôts. Dans son budget 84/85, le gouvernement britannique réduit les taxes sur les salaires et sur les revenus des entreprises (ces derniers étant fixes pendant quatre années consécutives).

De son côté, le gouvernement allemand vient d'annoncer que des réductions d'impôts sur le revenu des personnes à concurrence de 1 % du P.N.B. seront opérées de 1986 à 1988. Dès l'an prochain, le gouvernement français projette lui aussi de réduire les impôts et la charge des dépenses publiques jusqu'à 1 % du P.N.B. Noter à ce propos la démarche commune des gouvernements : dans un premier temps, ils se sont efforcés de maîtriser le déficit budgétaire et l'accroissement de la dette publique et, ensuite seulement, ils ont entrepris de réduire la pression fiscale — à la condition expresse que cela ne compromette pas l'effort de „consolidation” (pour employer une formule courante en Allemagne) —. En outre, on prend grand soin dans ces pays de conduire des politiques budgétaires et monétaires cohérentes.

Une attitude qui contraste étrangement avec la politique budgétaire américaine. Alors que les Etats-Unis recueillent dès maintenant les fruits de leur politique — et affichent des gains de production spectaculaires —, les Européens estiment qu'ils devront attendre plusieurs années pour encaisser les bénéfices de leur fermeté en matière de politiques financières.

Politique monétaire

Quant à la réponse de la Communauté européenne aux variations du dollar, elle a consisté essentiellement à assurer un maximum de convergence aux politiques monétaires conduites par les Etats membres — les taux de change sont en effet liés au sein du Système monétaire européen (S.M.E.), des cours „pivots” limitant les marges de fluctuations des monnaies européennes. En mars, le cinquième anniversaire du S.M.E. s'est déroulé dans une atmosphère étonnamment calme. La réaction des marchés des changes confirme en effet que la convergence monétaire est devenue un objectif commun à tous les pays participants. Convergence aussi dans les

politiques monétaires nationales. Signalons que la France envisage d'augmenter sa masse monétaire dans une fourchette située entre 5 1/2 et 6 1/2 % en 1984, la République Fédérale d'Allemagne entre 4 et 6 % et le Royaume-Uni entre 4 et 8 %. Parallèlement, des mesures complémentaires sont mises en œuvre en matière budgétaire et en ce qui concerne les politiques des revenus. Comme nous l'avons vu, les déficits budgétaires excessifs sont strictement limités et plusieurs pays remédient à l'excessive rigidité des revenus salariaux. On a, par exemple, réformé l'indexation — en la limitant ou en la supprimant — en Belgique, en France, aux Pays-Bas, au Danemark et en Italie.

Pour faire pendant au rôle dominant du dollar sur les places financières internationales, la Communauté a largement encouragé l'usage de l'ECU dans les transactions privées internationales. Pour sa part, le secteur privé a accueilli l'ECU avec un enthousiasme remarquable. Fait révélateur : même les banques suisses ont commencé à émettre des obligations en ECU. Et on estime que le marché secondaire des obligations en ECU a atteint un milliard d'ECU par jour. De plus, un système de „clearing” a été mis en place pour les règlements entre banques privées en ECU.

Les pertes d'emploi

Reste un point noir de taille en Europe : l'emploi. Depuis un certain temps, la croissance rapide de l'emploi aux Etats-Unis (1,4 % par an au cours des dix dernières années) comparée au déclin enregistré dans la Communauté européenne (moins 0,3 % par an) intrigue les économistes — surtout jusqu'à une période récente où les deux entités économiques affichaient à peu près les mêmes taux de croissance moyens. D'abord, on a mis l'accent sur l'effondrement apparent de la productivité du travail aux Etats-Unis. Plus récemment, l'extraordinaire essor de l'emploi aux Etats-Unis comparé aux

gigantesques pertes enregistrées sur le marché du travail européen a modifié la perspective : on s'est alors interrogé sur les raisons de l'incapacité de créer des emplois en Europe.

En tout cas, les recherches menées par la Commission européenne confirment ce que beaucoup d'économistes soupçonnaient¹ : deux autres phénomènes sous-tendent ces orientations du marché de l'emploi.

Premièrement, au cours des dix ans qui ont suivi le choc pétrolier de 1973, les entreprises européennes ont considérablement accru le volume de capital employé par personne (3 % par an) ; tandis qu'aux Etats-Unis, l'intensité du capital a été bien moindre (0,7 % par an). Comme la productivité du travail continuait d'augmenter plus rapidement en Europe qu'aux Etats-Unis, on avait l'impression illusoire d'une réelle efficacité dans l'utilisation des ressources. En réalité, on ne parvenait à ce résultat qu'en mobilisant beaucoup plus de capital.

Le capital et le travail

Le second facteur qui a, sans doute, largement favorisé ces différences radicales réside dans l'utilisation du capital et du travail : les coûts réels du travail ont augmenté plus rapidement en Europe qu'aux Etats-Unis et, dans le même temps, le taux de rendement du capital employé divergeait (chutant en Europe et grimant aux Etats-Unis). Globalement, le coût relatif du travail par rapport au taux de rendement du capital divergeait encore plus nettement que les deux économies (augmentation de 2,4 % par an en Europe contre seulement 0,5 % aux Etats-Unis). Sur une période d'au moins dix ans, ces deux tendances conjuguées ont considérablement creusé l'écart en ce qui concerne les incitations à l'embauche.

Là, la théorie économique colle aux faits. Suite au travail „séminal” de Malinvaud², les économistes accordent de plus en plus d'importan-

ce à la subdivision du chômage — distinction entre le chômage dénommé „classique” (lorsque la main-d'œuvre de par son coût s'élimine elle-même du marché) et le chômage dit „keynésien” (qui résulte du niveau trop faible de la demande).

Reste maintenant à évaluer objectivement l'ampleur de l'ajustement nécessaire pour assurer le rendement du capital et du travail et l'importance de la réforme (concernant par exemple la rigidité des règles en matière d'embauche et de licenciement) à mettre en œuvre dans les années qui viennent en vue d'améliorer la capacité de l'Europe à embaucher.

Actuellement, il semble bien que le problème soit abordé différemment, comme le prouvent à l'évidence quelques décisions : entre autres, la volonté de plusieurs pays de la Communauté de briser certains tabous comme la sacro-sainte indexation des salaires qui a longtemps interdit toute flexibilité des coûts réels du travail. Mais il reste beaucoup à faire.

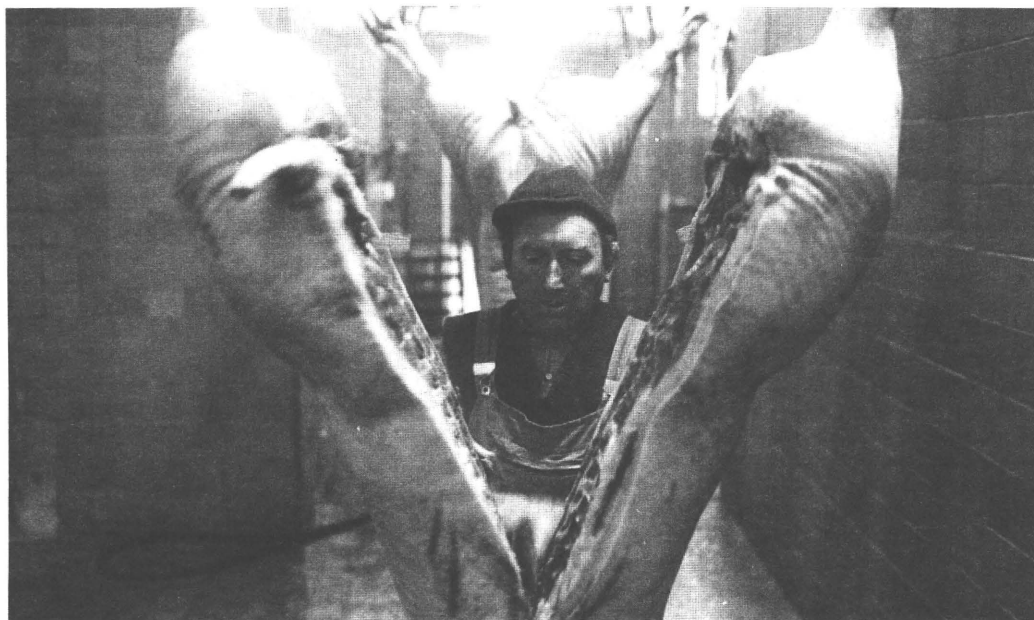
Une stratégie

Cependant, dans l'ensemble, le rétablissement de l'économie européenne se profile lentement à l'horizon, résultat d'une stratégie économique fondée sur trois éléments : un renversement historique de l'accroissement des dépenses publiques et des charges, une convergence accrue des politiques monétaires dans l'optique de la stabilité et un réexamen des règles en vigueur sur le marché du travail en vue d'accroître la propension des entreprises à engager du personnel. Si, à court terme, ces politiques ne donnent pas de résultats spectaculaires, il ne faut pas s'en étonner car, fondamentalement, les diagnostics posés et les thérapies administrées sont à envisager à long terme.

¹ Voir les articles de Jorgen Mortensen et de Douglas Todd dans le n° 20 d'*Economie européenne* (juillet 1984).

² Résumé dans „*Théorie Macroéconomique, T. 2, Evolutions conjoncturelles*”, Dunod, Paris, 1982.

Assainir les abattoirs



© Broccart - Photo News

Des rats et des souris se promènent dans certains abattoirs belges, les bouchers pataugent dans les abattis avant leur évacuation, et le contrôle vétérinaire n'est souvent pas sérieux. Les fonctionnaires européens ont découvert avec horreur cette situation moyenâgeuse lorsqu'ils visitèrent, à l'automne 1983, une série d'abattoirs agréés pour l'exportation. Leur rapport provoqua un scandale en juin. L'Union Nationale des Abattoirs implora la compréhension du Secrétaire d'Etat à la Santé Publique, Mr. Aerts, qui attirait l'attention des exploitants sur les déficiences et annonçait une réaction sévère.

Une vieille affaire

Le manque consternant d'hygiène dans les locaux d'où peut provenir la viande pour nos repas est une vieille affaire.

Les services d'inspection de la Santé Publique ont écrit de volumineux dossiers d'avertissements, quelques abattoirs ont dû fermer les portes et les hommes politiques ont planifié, depuis des années, la création d'un Institut de Contrôle Vétérinaire. On a beaucoup écrit, beaucoup parlé mais rien de concret n'en est sorti. L'enquête de la CE a donné, à l'autorité publique nationale, la possibilité d'intervenir énergiquement. Une interprétation stricte des directives

CE mènera à un assainissement et une modernisation qui aura, peut-être, comme suite la fermeture de quelques abattoirs. On sait depuis dix ans que la Belgique compte trop d'abattoirs. Un projet de loi prévoyait même leur réduction jusqu'au nombre de 70. Il fut sans suite. Actuellement, c'est la Communauté Européenne qui met les abattoirs au banc des accusés.

Les normes CE

La CE a déjà depuis plusieurs années publié des normes pour la reconnaissance par les autorités publiques des abattoirs, des entreprises de boucherie, charcuterie et conserves de viande qui veulent exporter leurs produits vers d'autres Etats membres.

Les mêmes normes s'appliquent pour l'agrégation des abattoirs des pays non membres de la CE qui veulent exporter vers la CE. La libre circulation des marchandises comprend la viande et les produits de boucherie. A ce titre, il est logique qu'il y ait des directives concernant les normes de qualité et que ces directives soient strictement respectées. Mais cela ne sera effectif qu'avec un contrôle très sérieux.

Des directives plus sévères entreront en vigueur le 1er janvier 1985. Les fonctionnaires de la CE ont inspecté, l'automne dernier, un grand nombre d'abattoirs dans tous

les Etats membres. En Belgique, ils visitèrent 25 des 126 établissements d'exportation éparpillés dans tout le pays, aussi bien des entreprises publiques que privées. L'enquête montra qu'aucune des 25 ne répondait aux nouvelles normes; une constatation lourde de conséquences puisque les 25 étaient considérées comme représentatives.

Manque d'hygiène

Le rapport mentionnait que, dans de nombreux cas, les bâtiments ne sont pas suffisamment isolés du monde extérieur: poussières, rongeurs, insectes et autres vermines entrent librement. Il n'y a pas de séparation efficace entre la partie propre et la partie sale de la chaîne d'abattage; ce qui entraîne un risque de contamination. Il y a trop peu de locaux, comme des étables isolées pour les animaux suspects et un local spécial pour les vétérinaires. Il y a un énorme manque de matériel de désinfection et d'installations sanitaires. Les cloisons sont en bois, ce qui est interdit.

En ce qui concerne l'abattage et le contrôle vétérinaire, des remarques sont également à faire. Outre un manque d'hygiène à la saignée, l'enlèvement des intestins et le nettoyage de la viande on constate aussi souvent une *anesthésie insuffisante*.

Le contrôle proprement dit ne répond pas toujours aux normes. Ainsi, les incisions prescrites par la loi n'étaient pas exécutées et les analyses de laboratoire incomplètes ou non enregistrées.

Risque de fermetures

Le Secrétaire d'Etat à la Santé Publique a examiné le rapport et a constaté que seulement 10 % des entreprises pourraient se mettre en règle sans trop de frais et 20 %, après de sérieux investissements. Le maintien des abattoirs restants n'est pas assuré; de très gros investissements étant nécessaires pour atteindre les conditions requises. Si la Commission de la CE maintient son projet de se présenter pour une nouvelle inspection l'année prochaine, les licences d'exportation de la plupart des abattoirs belges seront en danger. Le Secrétaire d'Etat Aerts a décidé que chaque abattoir visité recevrait son propre rapport et que le service d'inspection ferait, pour chaque établissement, analyser les déficiences et les communiquerait aux intéressés. Les contrôleurs ont reçu des directives pour remplir consciencieusement leur mission.

Tous les exploitants ont reçu du Secrétaire d'Etat, M. Aerts une liste détaillée de mesures concernant l'hygiène des lieux de travail. L'énumération de quelques obligations montre l'esprit de ces normes:

□ Les armoires des vestiaires doivent être régulièrement repeintes, aucune poussière, aucun objet ne peut traîner au-dessus.

□ Celui qui passe de la zone souillée à la zone propre doit changer de vêtement de travail et désinfecter ses bottes.

□ Les robinets des lavabos ne peuvent être manœuvrés avec les mains.

□ Cuir et bois sont exclus comme matériaux pour les étuis à couteaux, manches de couteaux et de haches.

□ La main qui tient la bête ne peut entrer en contact avec la viande ou avec le couteau qui est toujours tenu dans l'autre main.

□ En plus de l'examen des ganglions lymphatiques, les vétérinaires contrôleurs doivent inciser les muscles internes et externes, faire une incision longitudinale dans la partie inférieure de la langue et deux incisions perpendiculaires dans le cœur du gros bétail.

Pas de surprises

Bien sûr, il y avait déjà des directives dans le passé. Mais c'est un secret public qu'il y avait beaucoup de laisser-aller dans les abattoirs. Il y a huit ans, un groupe de recherche de l'Université de Gand publia, sous la direction du Professeur Vuylsteek, un rapport volumineux sur

les situations dans différents abattoirs. Le groupe de recherche a constaté une formation du personnel déficiente et jugeait les conditions d'hygiène et l'organisation de l'évacuation des déchets déficientes. On ne peut donc pas, en 1984, être surpris. Entre-temps, des abattoirs ont été définitivement fermés. Un exemple : en 1979 la police a mi les scellés sur l'abattoir de Malines suite aux plaintes des services d'inspection de la Santé Publique. Celles-ci portaient sur „la bouillie de sang gluant et gras sur les instruments d'abattage”.

Le récent rapport de la CE va probablement accélérer la création d'un Institut de

Contrôle Vétérinaire. Seul cet Institut offrirait des garanties suffisantes, entre autre de la main-d'œuvre, pour un contrôle approfondi. Le projet de loi date de 1981. Un an plus tard, les sénateurs ont parlé dans un débat : „d'une mafia organisée qui tient le marché des hormones et a, grâce à cela, gagné des millions”.

La création de l'Institut est approuvée, la décision est prête depuis un an mais on en attend encore l'exécution. Les abattoirs ont, dans le passé, fait opposition à l'Institut. Ils craignaient un contrôle plus cher et une administration rigide.

L'Union Nationale des Abattoirs, qui groupe deux

tiers des abattoirs privés, a admis, suite au rapport de la CE, que la modernisation s'impose mais demande la compréhension pour les nombreux problèmes de ces entreprises. La consommation de viande recule ces dernières années. Selon l'Union, les petites entreprises dans ce secteur des PME risquent l'élimination.

Les abattoirs sont prévenus. Un assainissement ne peut tarder. Dans quelques années, les suites de l'enquête de la CE apparaîtront clairement.

Le consommateur européen peut participer à cette action.

André Peeters

Fonds Social Européen

Plus de 4 milliards de FB d'aides pour des projets belges

Montants agréés en 1984 pour la Belgique

Description	Montants accordés
1. Actions en faveur des jeunes de moins de 25 ans, en dehors des régions défavorisées :	2.592.897.560,37 FB
2. Actions en faveur des personnes à partir de 25 ans, en dehors des régions défavorisées :	1.242.073.847,22 FB
3. Actions spécifiques :	209.604.042,94 FB
Total :	4.044.575.450,53 FB

A cause du nombre impressionnant de projets retenus, nous ne publions dans ce numéro que les projets concernant les jeunes de moins de 25 ans. Dans le numéro 92 d'EURinfo, nous continuerons la publication de la liste avec les actions pour les travailleurs de plus de 25 ans ainsi que des actions spécifiques.

Actions en faveur des jeunes de moins de 25 ans en dehors des régions défavorisées.

Formation et orientation professionnelle

Description	Bénéficiaires	Montant agréé FB	Personnes concernées
Formation professionnelle introduction nouvelles technologies	CEDAR - Hainaut	4.150.000,00	12
	Foyer culturel Sart Tilman - Liège	11.400.000,00	100
	Idem	14.000.000,00	267
	Coopérative restauration Verbois - Liège	1.640.000,00	10
	Cercle horticole Chiny - Luxembourg	2.150.000,00	18
	CPAS Etalle - Luxembourg	419.540,00	3
	Commune Vielsalm - Luxembourg	839.548,00	3
	FUNOC - Hainaut	8.000.000,00	75
	Idem	5.000.000,00	75
	Idem	3.500.000,00	15
	Le Grisou - Hainaut	15.000.000,00	83
	FEC - Borinage 2000 - Hainaut	2.633.000,00	25
	Terre - Hainaut	4.496.827,00	25
	Inst. Euro. Interuniv. de l'action sociale - Hainaut	1.808.500,00	15
	Entreprendre - Charleroi	4.431.360,00	20
	CARAH - Hainaut	500.000,00	20
Entreprendre dans le Borinage - Hainaut	3.446.617,00	9	

Description	Bénéficiaires	Montant agréé FB	Personnes concernées
	CARI - Brabant	528.000,00	6
	Synergie Emplois - Hainaut	3.000.000,00	5
	Idem	4.600.000,00	50
	Idem	4.300.000,00	35
	VIE-ESEM - Hainaut	3.018.000,00	30
	OBELTEN - Hainaut	5.000.000,00	30
	CUNIC - Charleroi	10.048.000,00	30
	GSARA - Hainaut	3.000.000,00	15
	CEFOREM - Charleroi	10.558.205,00	34
	CIREP - Namur	600.000,00	5
	D.I.R.E. - Namur	3.000.000,00	24
	Trois Vallées - Namur	9.996.234,00	24
	C.T.G.A. - Brabant	9.000.000,00	60
	Infor Jeunes Waterloo - Brabant	1.026.038,00	35
	Unité Recherches Tubize - Brabant	3.505.000,00	6
	CESEP - Brabant	7.036.000,00	60
	CRABE - Brabant	2.080.000,00	7
	Idem	10.722.500,00	25
	Promotion Droits Sociaux - Brabant	3.750.000,00	25
	Volkshochschule der Ostkantone - Liège	2.100.000,00	25
	Institut Technique d'Etat - Namur	886.780,00	20
	Inst. enseignement technique d'Etat Arlon - Luxembourg	970.000,00	20
	Collège technique Saint-Henri - Hainaut	1.538.770,00	9
	Vrij Technisch Instituut - Brugge - West-Vlaanderen	2.485.225,00	115
	Microprof - Liège	11.666.666,00	40
	Fédération inst. spéc. d'aides à la jeunesse - Luxembourg	960.000,00	15
	ONEM - Communauté française - Brabant	513.760,00	2
	Idem	4.940.000,00	25
	Idem	703.740,00	3
	Idem	385.320,00	3
	Idem	251.940,00	3
	ONEM - Brabant - Hainaut - Liège - Luxembourg - Namur	432.998.049,00	3.376
	Rijksdienst voor Arbeidsvoorziening Antwerpen - Brabant - Oost-Vlaanderen	4.428.477,00	60
	Rijksdienst voor Arbeidsvoorziening Antwerpen - Brabant - Limburg - Oost-Vlaanderen - West-Vlaanderen	231.881.586,00	2.894
Formation professionnelle - 6 mois minimum - Perspective emploi stable	Du Pain sur la Planche - Liège	1.970.545,00	7
	Coord. Namuroise Formation à l'Autonomie - Namur	2.405.333,00	10
	Science, service, travail - Brabant	1.845.000,00	15
	Ecole d'Alphabétisation Mons-Borinage - Hainaut	3.660.761,00	32
	Assoc. Pédagogique Accueil Jeunes immigrés - Brabant	385.000,00	8
	Centre d'Ecolage professionnel - Brabant	4.974.667,00	60
	Inst. Médico-pédagogique Saint-Michel - Spa - Liège	690.000,00	20
	Amicale Inst. Technique Etat - Mouscron - Hainaut	884.000,00	20
	Féd. Inst. Spéc. aides à la Jeunesse - Luxembourg	1.700.000,00	20
	Idem	10.460.000,00	120
	Rijksdienst voor Arbeidsvoorziening - Limburg - West-Vlaanderen	4.704.480,00	212
Initiatives locales et actions en faveur d'agents de développement	Fondation Rurale de la Wallonie - Brabant - Hainaut - Liège - Luxembourg - Namur	600.000,00	10
	Centre d'Information et d'Education populaire-MOC - Brabant - Namur	622.000,00	100
	Chantiers - Hainaut	1.579.210,00	36
	ONEM	41.887.122,00	175
	ONEM - Luxembourg	4.981.800,00	19

Description	Bénéficiaires	Montant agréé FB	Personnes concernées
Embauche emplois supplémentaires et permanents répondant aux besoins collectifs	FEC - Borinage 2000 - Hainaut	429.300,00	5
Favoriser intégration des travailleurs migrants et membres de leur famille	Service social des étrangers - BXL - Brabant	2.105.604,00	45
	Assoc. Pédagogique accueil jeunes immigrés - Brabant	672.000,00	50
Favoriser formation professionnelle et/ou adoption des postes de travail des personnes handicapées	Elan et intercommunale Guidance et Santé - Liège	6.383.000,00	25
	idem	2.983.000,00	15
	Fonds National de reclassement social des handicapés	292.402.984,00	2.926
	La Serre - Outil - Brabant	1.125.727,00	7
Recherche appliquée et développement nouveaux produits, services, processus de production	Université communautaire Arlon - Luxembourg	1.549.000,00	18
	idem	1.336.000,00	18
	Rijksdienst voor Arbeidsvoorziening Antwerpen - Brabant - Limburg - Oost-Vlaanderen - West-Vlaanderen	23.652.986,00	533
	Idem - Brabant	898.229,00	16
Formation professionnelle au moyen d'une réorganisation du temps de travail	ONEM - Namur	7.670.443,00	50
Actions accompagnant reconversion ou restructuration d'une ou plusieurs entreprises	ONEM	8.140.000,00	110
	Idem - Liège	2.206.800,00	8
Requalification pour introduction de nouvelles technologies	Rijksdienst voor Arbeidsvoorziening Antwerpen - Limburg - Oost-Vlaanderen - West-Vlaanderen	1.198.523,00	113
Formation de formateurs	Université communautaire Arlon - Luxembourg	1.370.000,00	15

Réinstallation et intégration socio-professionnelle (Mobilité Géographique)

Description	Bénéficiaires	Montant agréé FB	Personnes concernées
Actions pour favoriser intégration des travailleurs migrants et famille	Ministère communauté française - Brabant - Hainaut	510.000,00	45
Embauche dans emplois supplémentaires et permanents répondant aux besoins collectifs	Ministère Emploi et Travail	24.804.000,00	300
	Office Nat. de Sécurité Sociale	217.698.000,00	5.582
Formation professionnelle au moyen d'une réorganisation du temps de travail	Ministère Emploi et Travail	19.200.000,00	800

Embauche et soutien salarial

Embauche dans emplois supplémentaires et permanents répondant aux besoins collectifs	FEC - Borinage 2000 - Hainaut	429.300,00	5
	ONEM Brabant - Hainaut - Liège - Luxembourg - Namur	6.678.000,00	140
	Rijksdienst voor Arbeidsvoorziening	593.063.640,00	7.173
	Idem	3.974.999,00	101
	Idem - Antwerpen - Brabant - Limburg		
	Oost-Vlaanderen - West-Vlaanderen	35.775.000,00	1.500
	Idem	374.540.400,00	4.530

Fonds Européen de Développement Régional

2e tranche 1984

La Commission vient d'approuver la 2ème tranche de concours du Fonds Européen de Développement Régional (FEDER) pour 1984. Il s'agit d'une contribution communautaire de 326 Mio

Ecu au financement de 789 projets d'investissements dans des régions défavorisées. 52 Mio Ecu sont destinés à des projets d'investissements dans l'industrie, l'artisanat et le service. Par ces investissements, environ 15.000 emplois seront main-

tenus ou créés. La plus grande partie (274 Mio Ecu) du concours communautaire est attribuée à des investissements en infrastructure.

Belgique : 430,75 Mio FB.

En Belgique, le FEDER

contribue, avec 430,75 Mio FB (soit 9,35 Mio Ecu), à un nombre total de 33 projets, dont 5 en Flandre, pour un montant de 88,01 Mio FB (ou 1,91 Mio Ecu), et 28 en Wallonie, qui reçoit 342,74 Mio FB (7,44 Mio Ecu).

BELGIQUE

Liste des investissements ayant bénéficié d'un financement du Fonds Européen de Développement Régional

Région : FLANDRE

Investissements dans des activités industrielles, artisanales ou de service	Commune	Concours FEDER en FB
N.V. VOLVO CAR PRODUCTIE Restructuration	Sint-Truiden	41.753.700
N.V. SENTINEL COMPUTER PRODUCTS Création d'une usine fabriquant des disques et des couvertures pour ordinateurs	Wellen	9.485.000
N.V. MASTER FOODS Extension d'une rizerie et élaboration et emballage de riz	Olen	18.265.080
N.V. FRISWIT Réparation de paquets stériles pour les services hospitaliers de soins et de chirurgie	Hoogstraten	5.217.989
Investissements en infrastructures		
Extension du centre de récréation „De Spaanjerd”	Kinrooi	13.290.000

Région : WALLONIE

Investissements en infrastructures	Commune	Concours FEDER en FB
Assainissement du site industriel	Angleur	27.380.159
Travaux de voirie et d'égoûts dans la rue Piro Lannoy	Mouscron	5.638.972
Travaux de voirie et d'égoûts (phase II) dans la rue du Moulin	Mouscron	5.132.272
Travaux de voirie et d'égoûts dans la rue de Bilemont	Mouscron	7.924.022
Travaux de voirie et d'égoûts dans la zone artisanale et de service	Morlanwelz	2.848.960
Travaux de voirie et d'égoûts autour de la gare autoroutière de Houdeng-Goegnies (1e phase)	La Louvière	7.026.616
Travaux de voirie et d'égoûts et distribution d'eau dans la zone artisanale de Cuesmes	Cuesmes	6.193.985
Nivellement et viabilisation de la zone industrielle de Gosselies II (2e phase)	Gosselies	7.929.088
Centre Nature de Botrange	Waimies	3.606.744
Travaux pour la zone industrielle de „Renory-bas”	Angleur	14.523.608
Travaux dans la zone industrielle de Messancy	Messancy	35.918.770
Renforcement du réseau d'alimentation et de distribution d'eau	Havelange et Somme-Leuze	13.298.521
Chemin de grande communication reliant Sovet à Ciney (chemin n° 119)	Ciney	11.368.265
Création d'un centre d'incinération des ordures	Châtelet (Pont-de-Loup)	126.600.000
Aménagement de l'ex-caserne Trésignies pour réaliser un Centre de Services pour P.M.E.	Charleroi	5.200.000
Travaux pour une zone artisanale	Charleroi	21.200.000
Investissements en infrastructures dans les zones agricoles défavorisées		
Extension du réseau d'égouttage (quartier de la gare - Nismes)	Viroinval	1.995.256
Extension du réseau d'égouttage (quartier Ainseveau - Nismes)	Viroinval	9.313.996
Extension du réseau d'égouttage (réseau communal Olloy-Viroin)	Viroinval	802.376
Aménagement de voiries forestières (Oignies)	Viroinval	1.348.950
Extension du réseau d'égouttage (quartier de la gare - Treignes)	Viroinval	2.100.000
Travaux d'égouttage au „Quartier des Baraques”, la „Route de Givet” et les rues de „Merlemont” et de „La Calamine”	Philippeville	4.007.406
Modernisation du chemin de grande communication n° 221 à Surice	Philippeville	12.977.325
Modernisation du réseau de voirie communal	Houyet	1.364.171
Modernisation et égouttage des chemins n°s 6 et 16 à Chevetogne	Ciney	1.140.267
Modernisation et égouttage du chemin de la rue Montaisse à Haid-Serinchamps	Ciney	1.287.888
Amélioration de l'égouttage dans les villages de Montgauthier et de Hamerenne	Rochefort	1.650.000
Renforcement et restructuration du réseau d'adduction d'eau à Jemelle et à Wavreille	Rochefort	2.957.400

Qui a peur du marché commun ?

Le consommateur semble avoir certaines raisons pour acheter sa voiture dans un autre Etat membre. En soi, cela ne devrait pas poser de problème, à condition de suivre les règles administratives. Mais que dire du fait que certains services nationaux se servent des procédés bureaucratiques pour ennuyer... ou punir le consommateur pour son achat à „l'étranger” ?

Le membre du parlement européen, Horst Seefeld, a signalé à la Commission un cas dans lequel il s'agissait de l'importation d'une voiture achetée en Allemagne par un Allemand résidant à Paris. Il se procure une plaque d'immatriculation provisoire auprès de la douane et veut se rendre à Paris en voiture. Monsieur Seefeld fait la narration de cette aventure franco-allemande :

1. Discussion à la frontière avec les douaniers français. Commentaire d'un douanier : „vous habitez en France, achetez donc en France.”

2. Le propriétaire de l'automobile ne s'attarde pas sur ces propos peu aimables ; il acquitte les droits de douane ; un document lui est délivré.

3. A Paris, le propriétaire de l'automobile se rend, conformément à la règle, au Bureau des cartes grises. Un document lui est délivré. Il est invité à se présenter au Service des Mines.

4. Ayant omis de se rendre préalablement chez „Volkswagen France”, il répare cet oubli. On lui explique là-bas : „l'établissement des documents, dont a besoin le Service des Mines, peut être très lent. Quelquefois, des recherches doivent être entreprises au lieu de fabrication — en l'occurrence à Wolfsburg ! —.”

5. Il se passe en fait quelques semaines. Entretemps, l'autorisation temporaire délivrée en Allemagne vient à expiration. Retour donc à Cologne et, comble de malheur, la plaque provisoire est perdue pendant le voyage. Après de longues délibérations, une nouvelle plaque provisoire est accordée.

6. Retour à Paris, où, entretemps, la réponse de

Tracasseries ou chicaneries

„Volkswagen France” est arrivée. La filiale française de VW a examiné le véhicule et estime que la voiture importée ne répond pas aux normes applicables aux voitures de même type fabriquées en vue d'être exportées en France. Il y manque un „dispositif anticollision”, c'est-à-dire : une épaisse cloison entre le moteur et le conducteur. Cependant, une autorisation exceptionnelle est demandée pour le véhicule auprès du centre du contrôle technique, puisque, par ailleurs, il répond aux dispositions... (dont 20 sont citées) de l'arrêté sur les immatriculations.

7. Avant de se rendre au centre de contrôle technique situé loin de Paris, un nouveau voyage à Cologne s'impose afin de faire prolonger l'immatriculation provisoire. Au retour, le douanier français recommande non seulement d'une façon brutale d'acheter français, mais il se montre également sourd à l'affirmation selon laquelle l'homologation a été demandée en France depuis des mois. Un coup d'œil sur la pile impressionnante de documents, qui devraient le prouver, le conduit à la remarque suivante : „Ce n'est pas vrai. Vous êtes en infraction. Vous n'avez absolument pas le droit d'emprunter nos routes.”

8. Examen par le Service des Mines qui réconcilie le propriétaire de l'automobile avec l'administration. Le véhicule est muni des ampoules jaunes obligatoires, bien que les français eux-mêmes passent de plus en plus, contrairement au règlement, à l'utilisation de phares blancs. Le contrôleur néglige complètement les freins, les pneus, les amortisseurs, la suspension et quelques autres points. Il s'installe au volant, fait un tour du bâtiment et déclare : „Ça roule !”

9. Nouveaux obstacles insoupçonnés au niveau de l'assurance ! Les assureurs français exigent un permis

de conduire international. Le propriétaire, muni de nouveaux documents, entrevoit le bout du tunnel ; après une dernière attente longue de deux heures au Service des Mines, il est enfin en règle. Il lui aura fallu des mois de lutte opiniâtre pour arriver à ses fins.”

Au nom de la Commission, Monsieur Narjes répond que „les difficultés rencontrées par des particuliers lors de l'immatriculation dans un Etat membre d'un véhicule acheté dans un autre Etat membre font l'objet de nombreuses plaintes en infraction au droit communautaire et plus particulièrement à l'article 30, CEE, qui définit sans équivoque : „Les restrictions quantitatives à l'importation, ainsi que toutes mesures d'effet équivalent sont interdites entre les Etats membres.”

Il qualifie l'attitude des autorités nationales chargées de l'immatriculation des véhicules, une infraction à la libre circulation des marchandises.

„La Commission prépare une communication aux Etats membres sur l'admission et l'immatriculation des véhicules importés d'un Etat membre”, qui précisera les comportements des Etats membres qui sont incompatibles avec le droit communautaire”. Monsieur Narjes rappelle que les tracasseries rapportées par Monsieur Seefeld ne seront éliminées que „lorsque l'harmonisation complète des prescriptions techniques des voitures aura été réalisée, permettant l'entrée en vigueur du système de réception communautaire des véhicules”.

Monsieur Seefeld a aussi posé une question plus générale : „La Commission peut-elle indiquer quelles dispositions doivent être observées lors de l'importation d'une automobile d'un Etat membre de la CE dans un autre Etat de la CE”.

La réponse de Monsieur Narjes est : „Lorsque le véhicule possède le caractère communautaire (produit dans la CE avec des pièces produites dans la CE ou pour lesquelles on a payé des droits, ou bien des voitures qui ont été importées d'après les règles et pour lesquelles les droits ont été payés. Donc, pas les voitures qui sont montées dans la CE pour l'exportation avec des pièces pour lesquelles on n'a pas payé de droits), la preuve doit en être apportée aux autorités compétentes, sinon elle doit être prouvée par la production d'un document douanier approprié (T2, T2L ou lettre de voiture internationale valant T2).

□ Lorsque le véhicule ne possède pas le caractère communautaire, les formalités d'importation doivent être accomplies et les droits à l'importation éventuellement exigibles doivent être acquittés.

□ La taxe sur la valeur ajoutée est, en principe, exigible. Toutefois, une exonération fiscale est appliquée dans certaines circonstances, par exemple lors d'un déménagement. Lorsqu'une voiture est achetée auprès d'un particulier dans le pays d'exportation où elle a subi la TVA, une réduction de la TVA exigible à l'importation peut être demandée conformément à un arrêt du 5 mai 1982 (affaire 15/81) de la Cour de Justice européenne (Recueil 1982, p. 1409).

□ Abstraction faite des taxes de circulation, d'immatriculation, etc., qui varient d'un Etat membre à l'autre, les Etats membres peuvent appliquer d'autres impositions lors de l'achat ou de l'importation d'un véhicule à moteur. La République fédérale d'Allemagne, quant à elle, perçoit en effet la taxe sur l'équipement d'éclairage (Leuchtmittelsteuer).

□ Dans chaque Etat membre il existe une réglementation sur les spécifications techniques auxquelles doivent répondre les véhicules à moteur. Ces spécifications tiennent compte notamment de l'existence de directives communautaires en la matière.

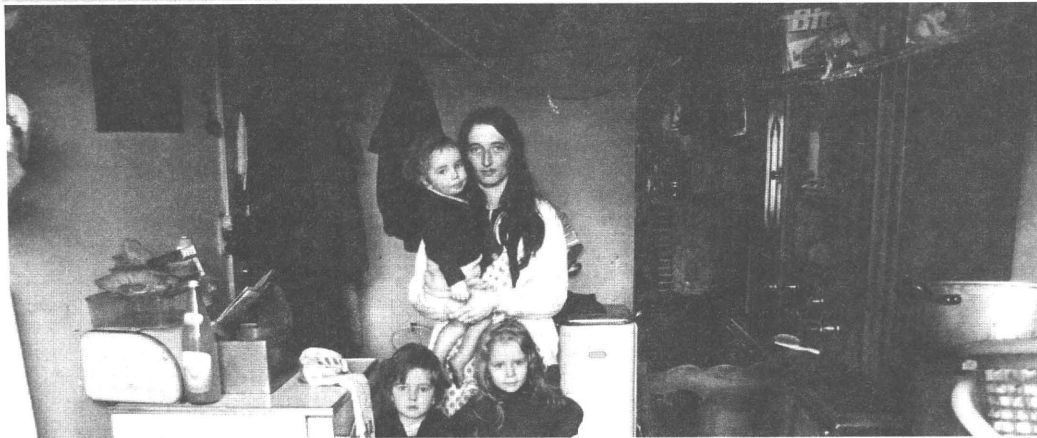
Trente millions de pauvres dans la C.E.

„Vers le milieu des années 70, il y avait au moins 30 millions de pauvres dans les pays qui constituent actuellement la Communauté (hormis la Grèce). Ceux-ci disposaient de moins de la moitié des revenus moyens de leur Etat-Membre". C'est ce que nous trouvons à la première page du „Rapport final de la Commission au

Conseil concernant le programme de projets-modèles et d'études de lutte contre la pauvreté". Dans ce rapport, six experts indépendants ont tenté de rassembler les résultats de diverses initiatives, exécutées au cours de la période allant de 1975 à 1980, dans le cadre d'un programme de la Commission des Communautés Euro-

péennes. Cette contribution ne vise pas à faire une fois de plus la synthèse de ce qui est en soi déjà un résumé étendu et très explicite, mais essaie d'accuser la dimension européenne de la lutte contre la pauvreté, avec une attention particulière pour les aspects belges dans ce programme.

agée ; les ménages d'une seule personne ou de cinq personnes et plus, et les ménages avec plus de trois enfants ; ceux dont le chef de famille est divorcé ou veuve/veuf, ou dont le chef de famille est économiquement non actif, ensuite les familles uniparentales ayant plus d'un enfant. De toute évidence, certaines de ces caractéristiques coïncident. Toutes soulignent l'importance du facteur „activité économique" et les revenus que l'on en retire, déterminant le risque de pauvreté. Cette opinion est largement confirmée par l'étude des mécanismes de pérennité de la pauvreté, pour laquelle un matériau empirique a été récolté dans sept régions de la Communauté Européenne, parmi lesquelles, le Limbourg belge, Liège et la province de Luxembourg. Les données belges relatives au risque de pauvreté s'alignent grosso modo sur les données européennes, sauf que le risque relatif des ménages ayant des chefs de famille jeunes et divorcés est moins élevé.



© Versele - Photo News

Ce qu'il y a de plus remarquable dans ce premier programme de lutte contre la pauvreté, est sans doute que l'initiative en avait été prise avant qu'il ne soit question d'une crise économique. Déjà le 21 janvier 1974, le Conseil de Ministres avait décidé d'établir un programme d'action sociale dans le cadre duquel le programme de lutte contre la pauvreté avait été lancé. La prise de conscience par les responsables nationaux du problème de la pauvreté dut, par conséquent, être déclenchée beaucoup plus tôt. Ce qui en fait ne doit susciter aucun étonnement. La pauvreté se perçoit mieux dans une période de croissance économique et de bien-être social ; puisqu'à ce moment-là, surgit un contraste clair entre opportunité et réalité. Entre d'une part, les prévisions que le bien-être et la sécurité peuvent être créés pour chaque citoyen ; d'autre part, un nombre de faits matériels desquels il ressort que ce n'est pas encore le cas, loin s'en faut.

Dès lors, la prise de conscience européenne fut, en partie, le point culminant de ce qui était, depuis quelque temps, d'actualité dans certains Etats-Membres de la Communauté Européenne.

Quelques données statistiques

Rien que la collecte des données nationales sur la pauvreté signifiait déjà un grand progrès au regard d'une meilleure circonscription, et ainsi, d'une meilleure lutte contre la pauvreté. La mise en œuvre de projets-modèles de lutte contre les conditions de pauvreté au plan local, et d'études permettant une meilleure connaissance de certains aspects de ce problème (chômage, mécanismes de pérennité, prise de conscience de la pauvreté, pauvreté subjective, pauvreté chez les tsiganes et d'autres nomades, le rôle des organisations bénévoles), a, du reste, entraîné une nouvelle compréhension et des techniques de lutte modernes.

Examinons d'abord quelques données marquantes de la pauvreté en Europe.

Si on accepte comme seuil de la pauvreté pour une personne sans famille un revenu équivalent à 50 % du revenu net, il y avait dans la CE 30 millions environ de pauvres ou 10 millions de ménages, c.à.d. 11,4 % de la population. Il va de soi qu'en

chiffres absolus, ce seuil de pauvreté diffère grandement de pays à pays, parce que les revenus moyens dans les Etats-Membres de la Communauté accusent de grandes différences. Dans une certaine mesure, le pourcentage de pauvres que les Etats-Membres comptent, est proportionnel aux revenus nets moyens de ces Etats-Membres. L'Irlande et l'Italie ont, par exemple, un pourcentage proportionnellement élevé de pauvres (23,1 % et 21,8 %), pour des revenus nationaux relativement bas par individu, tandis que les Pays-Bas, la République Fédérale d'Allemagne et la Belgique combinent un pourcentage de pauvres sensiblement peu élevé (4,8 %, 6,6 % et 6,6 %) avec des revenus moyens relativement élevés.

En dépit de toutes les lacunes du matériau statistique disponible, on peut cependant constater que le risque d'être dans la misère est, dans la plupart des pays, considérablement élevé pour les ménages se trouvant dans des situations sociales bien déterminées.

Courrent des risques élevés : les ménages qui ont à leur tête une femme chef de famille ou une personne

La lutte quotidienne contre la pauvreté

Bien que les gens d'action et les scientifiques ne soient pas toujours d'accord quant aux priorités à établir dans le premier programme de lutte contre la pauvreté, les résultats de leurs activités coïncident de manière surprenante. Ce que les enquêteurs ont relevé comme informations chiffrées sur „la" pauvreté et „les" pauvres a été complètement concrètement à partir de projets-pilotes par des expériences issues de la lutte quotidienne contre la pauvreté. Le projet-pilote belge fut mené dans un endroit géographique bien déterminé, le quartier bruxellois des Marolles, où, depuis quelques années, on œuvre à la mobilisation des pauvres et à la stimulation de leur participation.

Dans le cadre du programme européen, une organisation appropriée a été créée, rassemblant une grande variété d'activités par de nombreux collaborateurs. La stra-

tégie prédominante fut celle de l'action communautaire. Ici, on a tenté de développer la communauté, en l'incitant à s'organiser et à faire entendre sa voix auprès du reste de la société, même quand cela entraînait un conflit. Afin d'atteindre cet objectif, on a, entre autres, encouragé une amélioration de la connaissance, des compétences et des chances, par la formation professionnelle ; en agissant sur le milieu éducatif des enfants ; en améliorant le logement et les abords de l'habitat ; en procurant des emplois — par le truchement de la création d'une société de développement propre — et/ou l'assurance de (meilleurs) revenus ; par une meilleure utilisation des droits sociaux.

Ces activités ont également contribué à l'amélioration de l'aide et de la solidarité réciproques, qui permirent des interventions plus efficaces vers le monde extérieur.

Le rapport final cité constate, à juste titre, que les projets-pilotes exprimaient, dans leur développement, la solidarité européenne, projets soulignant que la Communauté Européenne évolue non seulement vers une union économique, mais également vers une union sociale. Vus sous cet angle, de tels projets offrent des possibilités de stimulation ultérieure de la politique sociale européenne.

Une politique „Communautaire” de la pauvreté ?

Pour ce qui concerne la politique, la conclusion la plus importante du rapport est, sans doute, que la pauvreté reste présente dans tous les Etats-Membres, en dépit du fait que les trente dernières années furent, pour tous les pays de la Communauté Européenne, une période de bien-être à croissance constante, et que les gouvernements ont mené une politique de plus en plus active en vue de s'attaquer à un nombre de problèmes sociaux, et d'améliorer les conditions de vie des groupes les plus démunis de la population. Dans tous les

pays, des efforts sérieux ont été entrepris pour répartir les revenus, le pouvoir et le niveau de vie de manière plus égale parmi la population. A cet effet, un large éventail d'instruments politiques ont été utilisés, tels : la taxation progressive, les systèmes de sécurité sociale, la politique des salaires et des prix, de l'emploi, des programmes publics de logement, un travail de mise en œuvre sociale, la généralisation et la démocratisation de l'éducation, l'amélioration et l'accès aux soins de santé.

Malgré leurs lacunes, ces programmes ont incontestablement contribué à éviter à beaucoup la pauvreté et à limiter à un minimum les situations de misère d'avant guerre. Cependant, il n'y a pas de raison de satisfaction. A ce propos, le chiffre déjà cité de trente millions de pauvres est trop impressionnant, et l'information dont nous disposons sur leurs conditions de vie, trop éloquentes. Dans quel sens la politique contre la pauvreté doit-elle se développer, et dans quelle mesure la Communauté Européenne peut-elle contribuer à la lutte contre la pauvreté ?

Incontestablement, le problème de la pauvreté prend des formes différentes selon le pays. D'une part, nous en rencontrons des formes aiguës dans le contraste entre le nord et le sud de l'Italie avec son économie clandestine largement répandue ; dans le chômage très élevé en Irlande ; d'autre part, des pays tels les Pays-Bas attachent déjà plus d'importance à des problèmes comme l'accès aux équipements sociaux des groupes de revenus les plus bas. Mais, à travers cette diversité, s'élèvent aussi nombre de questions fondamentalement similaires qui émanent de caractéristiques démographiques, économiques, sociales et culturelles semblables. C'est à ce propos qu'une politique au niveau de la Communauté Européenne peut être projetée.

La conception d'une politique communautaire de la pauvreté se heurtera à un bon nombre d'obstacles pa-

raissant à première vue insurmontables. Et nous ne parlons même pas de l'exécution d'une telle politique. Ces difficultés sont dues d'une part au maintien des compétences nationales, et à une insuffisance du droit d'initiative au niveau européen, problèmes auxquels la politique européenne a également été confrontée, dans beaucoup d'autres matières dans le passé.

D'autre part, il est indéniable que la problématique de la pauvreté n'est pas au centre de l'intérêt des gens, surtout en période de crise économique. Ceux qui n'y sont pas confrontés directement ne sont pas prêts à contribuer pour aider leurs concitoyens moins chanceux. Malgré ces handicaps, il doit toutefois être possible d'agir contre la pauvreté au niveau européen. La teneur de la „Proposition en vue d'une Résolution du Conseil concernant une action communautaire spécifique de lutte contre la pauvreté” ; introduite par la Commission auprès du Conseil le 18 juillet 1984 ; constitue une étape sur la bonne voie. Les trois points principaux de la proposition sont :

des projets transnationaux impliquant une collaboration entre les Etats-membres, et un enrichissement réciproque intensif ;

l'échange d'informations et le transfert d'approches innovatrices ;

une meilleure compréhension et perception des dimensions de la pauvreté, par l'utilisation de tous les moyens disponibles afin de réaliser la solidarité indispensable des non-pauvres envers les pauvres.

Le premier programme ayant montré que la pauvreté est concomitante des problèmes de régions urbaines moins développées et de certaines régions rurales appauvries, ce qui rend quelques groupes de la population particulièrement vulnérables, le deuxième programme devrait surtout être centré sur ces situations particulières de besoin. Quant aux groupes de la population, on

devrait surtout prendre en considération : les chômeurs de longue durée, les jeunes sans emploi, les personnes âgées, les familles uniparentales, les émigrés de la deuxième génération, les réfugiés, les émigrés rapatriés ainsi que les groupes dits sociaux qui n'entrent pas dans (les formes courantes de) la protection sociale.

Il va de soi que tous ces éléments doivent être situés dans un cadre déterminé. Les trois équipes qui ont écrit le rapport national belge, ont envoyé ces recommandations, par la suite reprises dans un rapport à la Fondation Roi Baudouin de la manière suivante :

1. une politique de la pauvreté doit agir simultanément sur tous les plans, ce qui doit s'exprimer par la nature des moyens utilisés ;

2. les mesures proposées doivent être aussi préventives que possible ;

3. les propositions doivent mettre l'accent, tant sur les situations sociales qui engendrent la pauvreté que sur ses victimes ; individus ou groupes ;

4. tant que des solutions alternatives plus valables ne seront pas disponibles, les rapports sociaux existants doivent être respectés ;

5. une politique de la pauvreté ne peut pas continuer à stigmatiser et à marginaliser les pauvres, mais doit stimuler leur participation à la vie sociale.

Dr. Jan Vranken
Directeur de recherche -
professeur à l'Université
d'Anvers (UFSIA)

Courte bibliographie

Rapport final de la Commission au Conseil du premier programme de projets et d'études pilotes pour combattre la pauvreté
Com (81) 769 def., Bruxelles, Commission des Communautés Européennes, 1981.

Propositions en vue d'une politique contre la pauvreté et la difficulté de subsistance en Belgique
Un rapport à la Fondation Roi Baudouin, Bruxelles, FRB, 1983.

LA VIE DE LA COMMUNAUTÉ

Une équipe européenne aux futurs jeux olympiques ?

Rêvons un peu : nous sommes en 1992, aux 25èmes jeux olympiques. La finale des 1500 mètres vient de s'achever et le concurrent français vient de battre le britannique sur le fil. Il va occuper la plus haute marche du podium. Mais les spectateurs britanniques semblent se réjouir; que se passe-t-il ?

C'est très simple : la médaille d'or et celle d'argent ont été remportées par des athlètes représentant la Communauté Européenne. Et voici les deux drapeaux symbolisant l'Europe qui se lèvent au ciel, accompagnés par l'hymne européen... Science-Fiction ou réalité ?

Plus nous avançons dans la construction de l'Europe et plus les frontières nationales tendent à disparaître, plus ce rêve se rapproche de la réalité. Au Sommet de Fontainebleau les chefs d'Etat et de gouvernement des „Dix” ont lancé l'idée d'une „Europe des peuples”. Et quoi de mieux que le sport pourrait nous aider à la créer ?

Verrons-nous un jour les pays de la CE s'unir et se rendre aux Jeux Olympiques sous un seul drapeau, celui de l'Europe ?

A Moscou en 1980 et à Los Angeles cette année, nos sportifs ont obtenu de très bons résultats, même si l'absence de la première fois des USA, et la deuxième de l'URSS, les a quelque peu favorisés.

Une chose est certaine : si l'on crée un jour une équipe européenne, celle-ci sera le troisième groupe important, suffisamment fort pour faire face aux deux autres.

Mais comment organiser cette équipe européenne ? Au lieu de six — ou douze équipes, si l'Europe s'élargit — il n'y en aurait qu'une, plus petite. Mais, problème; les quatre „grands”, c'est-à-dire la RFA, la RU, la France et l'Italie seraient favorisés et les petits pays en position d'infériorité.

En effet les médailles obtenues à Moscou et à Los Angeles nous montrent que la Belgique, la Grèce, les Pays-Bas, le Luxembourg, le Danemark et l'Irlande se sont moins bien comportés que leurs grands frères.

Mais il faut accepter ceci comme une réalité : on irait au Jeux en tant qu'Europe et non plus en tant que pays. Les petits pays seraient en fait représentés par des athlètes d'une valeur supérieure aux leurs, et joueraient ainsi de beaucoup plus de médailles.

Si suite aux épreuves de qualification seulement les meilleurs feront partie de l'équipe européenne, cela voudra dire que les nationalités seront devenues peu importantes ou pas importantes du tout. C'est ce qui se passe dans le RU : les écossais, les gallois, les irlandais du nord et les anglais, qui possèdent tous une nationalité différente, s'unissent à l'occasion des jeux sous le drapeau de l'Union Jack. Il y aura aussi de nombreux avantages financiers : l'Equipe européenne, qui comme nous venons de le voir sera numériquement moins importante par rapport aux dix (ou douze) équipes actuelles, coûtera nettement moins cher. Les entraînements, très onéreux (et suivis très sérieusement par les athlètes américains et soviétiques) pourraient être financés par tous nos pays ensemble. L'union de „dix ou douze petits entraînements” pourrait donner de très bons résultats et permettrait à nos athlètes de gagner des médailles supplémentaires. Par exemple, un athlète grec pourrait s'entraîner pendant de nombreux mois en France, si les conditions y sont plus favorables.

La coopération entre nos pays mettrait une fin aussi à certaines situations absurdes : les compétitions cyclistes par exemple, ont été „révolutionnées” à Los Angeles, par les nouvelles technologies et notamment par l'utilisation d'une roue pleine à l'arrière, ce qui réduit les turbulences et permet de gagner de précieuses secondes. Il s'agit d'une technologie inspirée par les tech-

niques spatiales et inventée par les Européens, mais améliorée par les Américains. En Europe, la RFA avait contacté l'Italie, en vue d'acheter ses nouvelles bicyclettes performantes. Refus des transalpins, qui ont préféré garder cette technologie pour leur équipe. Dans le cas d'une Europe Olympique unie, ceci ne serait pas arrivé. Tout le monde aurait profité des nouvelles techniques, avec comme conséquence, un nombre vraisemblablement supérieur de médailles.

Quant à savoir quels seraient les résultats de l'équipe européenne, c'est évidemment impossible; on ne peut faire que des suppositions.

Quand les méthodes de sélection sont efficaces, les meilleurs seulement participent. Ceci est valable tant pour l'Europe que pour les pays pris individuellement. Et qu'il court pour son pays ou pour l'Europe, un athlète essaye toujours d'obtenir les meilleurs résultats. En définitive, tout dépend de l'individu. En tous cas les gagnants ne peuvent difficilement mieux faire. Mais le drapeau européen pourrait aider plus les moins forts.

Les résultats actuels nous montrent que quand un européen monte sur le podium, il est dans la plupart des cas accompagné par deux athlètes des pays tiers, en général originaires des USA ou de l'URSS. Sa médaille nationale se transformerait alors en médaille européenne.

Très rarement, mais par exemple dans les cas du judo, l'escrime et le décathlon, deux ou plusieurs sportifs européens s'affrontent pour une place sur le podium. Dans ces cas, l'Europe unie obtiendrait de meilleurs résultats : dans les compétitions du fleuret-hommes, par exemple, au lieu d'avoir or et bronze pour l'Italie et l'argent pour la RFA, les



trois médailles auraient été européennes, avec comme conséquence un plus grand impact sur le public. Il s'agit évidemment dans ce cas seulement d'une différence de notions. Les „vrais" résultats seraient obtenus suite aux meilleurs entraînements et à la coopération technologique.

Mais les réticences à créer une équipe olympique commune seront vraisemblablement nombreuses. Les sélections seraient difficiles et finalement assez semblables à celles réalisées aujourd'hui par chaque Etat individuellement.

Néanmoins, tout coûterait moins cher, et les sportifs seraient mieux suivis. Et surtout, un drapeau et un hymne commun rapprocheraient encore plus les peuples européens.

Médailles Olympiques : Los Angeles

	Or	Argent	Bronze	Total
USA	83	61	30	174
CE (10)	47	50	84	181
Espagne	1	2	2	5
Portugal	1	0	2	3

Pour le Bangladesh

A la septième session conjointe CE/Bangladesh, les 16 et 17 juin derniers, on a décidé d'augmenter les actions de promotion commerciale.

Ces actions concerneront les secteurs de la jute, du cuir et des produits de la mer, tandis que certaines facilités seront offertes par le „Irish Export Board".

Le Bangladesh a eu un niveau de croissance tout à fait satisfaisant en 1983-84, a observé la Commission, après avoir examiné les statistiques économiques de ce pays.

Le déficit commercial entre le Bangladesh et la Communauté a baissé et ceci en partie grâce à la diminution des contrôles à l'importation.

En fonction de ses besoins le Bangladesh recevra de la Communauté des aides alimentaires. Ce pays en est un des plus importants bénéficiaires (essentiellement des céréales).

La rencontre s'est faite sous la présidence de M. Jos Loeff, directeur général des relations extérieures, qui était aussi à la tête de la délégation de la Communauté.

La délégation du Bangladesh était conduite par M. Syed Hasan Ahmad, ministre du Commerce.

Les tarifs préférentiels

Epargner 800 millions d'Ecus (1 Ecu = $\pm 45,6$ FB) en droits de douane sera possible pour les PVD en 1985.

Les nouvelles propositions de la Commission en matière des Préférences Généralisées, qui doivent être approuvées par le Conseil en novembre prochain, souhaitent l'augmentation de 4,7 % en valeur des importations préférentielles (COM(83)378).

Aucun autre système préférentiel ne couvre autant de produits, que ce soit les jus de fruits et l'huile de coco, les textiles, les chaussures ou les produits sidérurgiques. Les pays bénéficiaires sont aussi nombreux que possible : le „groupe des 77", comme se définit lui-même le Tiers Monde.

La Commission considère que le système des Préférences Généralisées est un des éléments essentiels de sa politique de développement et que les échanges commerciaux sont indispensables pour diminuer l'endettement des PVD.

C'est ainsi que les quotas de quelques 130 produits sensibles ont été augmentés et que 12 produits industriels n'y sont désormais plus soumis.

Des noix de muscade

Un équipement de forage en Mauritanie, la construction d'une route au Burundi et la réhabilitation d'une usine fabriquant des noix de muscade à Grenade, sont trois des derniers projets d'aide approuvés par la Commission, le 30 juillet dernier.

Ces aides concernent 21 projets dans 19 pays pour une somme globale de plus de 65 millions d'Ecus (1 Ecu = $\pm 45,6$ FB), accordés par le Fonds Européen de Développement sous la forme d'aides non remboursables ou de prêts, comme par exemple 43.211 Ecus pour réparer le toit de l'usine à Grenade et 15 millions d'Ecus pour la deuxième phase du programme de développement intégré de Machakos au Kenya, pour ne citer que les deux extrêmes.

Le projet Machakos vise à développer l'agriculture, les conditions socio-économiques et la mise en valeur des eaux, d'une des régions les plus vastes et les plus peuplées du Kenya.

La première phase a débuté en 1978, et cette deuxième phase devrait se prolonger pendant trois ans.

Trois millions d'Ecus serviront à parfaire l'Aéroport international de Maseru au Lesotho (fournitures d'aide à la navigation, équipement météo, systèmes de communication et poste de la tour de contrôle).

Le plupart des bénéficiaires sont des Etats Africains, mais on trouve parmi ceux-ci des pays comme la Polynésie Française, la Papouasie Nouvelle Guinée et la Jamaïque. Les projets ont un différent degré de sophistication. Par exemple, le Conseil de recherche scientifique de la Jamaïque recevra des aides pour ses laboratoires et pour sa gestion; et en Somalie une importante oasis dans le nord, région touchée par la sécheresse, sera créée.

Transports routiers Est-Ouest

Le transport de marchandises par la route entre les Etats membres de la Communauté et les pays de l'Est a représenté en 1981 10 millions de tonnes. Néanmoins, ces importantes transactions se font souvent au détriment des transporteurs de la Communauté. En effet ces derniers n'assurent que 30 % du trafic total, contre 59 % pour les transporteurs des pays de l'Est et 11 % pour ceux des pays tiers. Si l'on examine la situation pays par pays on remarque de grandes différences : les transporteurs danois vont jusqu'à assurer 67 % de ces transports, tandis que les Belges seulement 17 % et les britanniques 26 %.

La Commission a approuvé en juillet dernier son premier rapport au Conseil relatif à la collecte d'informations sur les transports routiers avec les pays de l'Est. Les craintes d'un sérieux déséquilibre en faveur des transporteurs de l'Est semblent se confirmer.

Etude de croissance pour une région allemande

La crise économique et le niveau élevé du chômage qui frappent la région allemande qui se trouve à la frontière de la forêt bavaroise et du Palatinat (Centre Nord), devraient quelque peu diminuer grâce aux projets d'opérations intégrées dans cette région. Pour étudier comment relancer la croissance, la Commission va financer, avec une somme de 63.000 Ecus (1 Ecu = $\pm 45,6$ FB), une étude préparatoire.

Cette région a été très durement frappée par la crise qui a touché le secteur agricole et l'industrie du charbon et de l'acier. De plus, son éloignement est un handicap : les transports de marchandises sont beaucoup plus chers et bien plus lents.

Conséquence : un niveau de chômage bien plus élevé que la moyenne nationale. Par exemple, en janvier 1984, la région comptait 18,7 % de chômeurs, contre 10,2 % pour l'ensemble du pays.

L'opération intégrée serait financée par le FEDER, le Fonds Social, la BEI, la CECA et les agences de développement nationales et même le secteur privé.

L'aide communautaire pour cette étude préliminaire correspond à 75 % de son coût, le reste étant à charge des autorités allemandes.

Assécher le lac de vin

Il faut absolument faire des efforts pour corriger les déséquilibres du marché viti-vinicole, a affirmé le Directeur Général de l'Agriculture, Claude Villain, le 24 juillet dernier.

La Commission envisage de réintroduire des subventions spéciales pour la distillation du vin excédentaire. Ces subventions, qui correspondent à 92 % du prix garanti octroyé aux producteurs, seraient concédées pour des quantités n'excédant pas 18 % de la production de chaque viticulteur.

Par la suite, la Commission envisage aussi d'imposer des limites très strictes en ce qui concerne le remplacement des vignes. Ceci devrait permettre de stopper l'accroissement de la production de vin de mauvaise qualité et de renforcer les règles existantes qui interdisent la plantation de vignes produisant du vin de table.

La Commission enfin, envisage de créer un „seuil de garantie” pour le secteur viti-vinicole, ce qui permettrait de répercuter une partie des coûts dus à la surproduction sur le producteur.

Aides aux artisans italiens

Les artisans du Mezzogiorno (Sud de l'Italie) et de certaines régions du Centre-Nord de la péninsule pourront bénéficier d'un prêt NIC (octroyé par la Commission et la BEI) d'une valeur de 14,5 millions d'Ecus (1 Ecu = ±45,6

FB), prêt qui sera géré par l'Artigiancassa.

La restructuration du secteur textile

La Commission vient d'approuver un accord de réduction de surcapacités dans le secteur textile.

Cet accord, conclu entre les dix principaux producteurs européens de fibres synthétiques, consiste en la fermeture d'environ 18 % (354.000 tonnes) de leurs capacités de production de six types de fibres textiles, et concerne les sociétés suivantes :

Anicifibre Spa (Italie), Bayer AG (RFA), Courtaulds plc (RU), Enka AG (RFA), Enka BV (Pays-Bas), Hoechst AG (RGA), Imperial Chemical Industries plc (RU), Montefibre Spa (Italie), Rhône Poulenc (France) et Snia Fibre Spa (Italie). D'autres sociétés pourront participer à cet arrangement, selon des termes à définir.

Cet accord est valable jusqu'au 31 décembre 1985.

C'est la première fois que la Commission permet qu'un accord concernant les surcapacités, soit exempté des règles de concurrence de la CE.

L'industrie pétrochimique

La Commission a donné le feu vert à la restructuration de l'industrie pétrochimique dans le Royaume-Uni.

Deux des plus importantes sociétés britanniques, Imperial Chemical Industries (ICI) et British Petroleum (BP Chemicals), sont autorisées à se spécialiser davantage dans leur production. Les consommateurs n'auront pas moins de choix, la Commission s'en est assurée avant de donner cette autorisation.

Les deux sociétés ont choisi de se spécialiser dans la production de produits chimiques différents : ICI dans le PVC et BP dans le LDPE.

Sur le Tapis

70.000 m² de tapis à long poils en provenance de la Jamaïque pourront être exportés vers la Communauté en exemption des droits de douane si cette demande est acceptée.

En effet, le gouvernement jamaïcain a demandé à être exempté des règles d'origine définies par la seconde convention de Lomé.

Selon les règles de cette convention, les produits dont certaines composantes sont originaires de pays tiers ne peuvent bénéficier de cette exemption.

Mais la jute qui a servi à confectionner la doublure est originaire du Bangladesh, un autre PVD, ce qui a amené les ACP à faire cette demande. En tous cas aucune dérogation ne sera accordée avant février 1985.

Autosuffisance à la frontière du Nord-Est

La Commission vient d'octroyer 1.200.000 Ecus (1 Ecu = ±45,6 FB) pour deux programmes d'aide en faveur des réfugiés Afghans installés à la frontière Nord-Est du Pakistan. Il s'agit de programmes visant à améliorer l'autosuffisance alimentaire, grâce à la création de jardins potagers et d'élevages de poules. Ces aides sont basées sur l'article 936 du budget des Communautés Européennes, qui considère l'autosuffisance alimentaire comme un des facteurs essentiels de survie.

Actuellement près de 3 millions de réfugiés se trouvent au Pakistan, essentiellement dans les régions frontalières du Nord-Est. Leur survie dépend presque exclusivement des aides octroyées par les autorités Pakistanaïses et par les organisations internationales comme la Croix Rouge et l'ONU (Haut Commissariat aux Réfugiés). Les deux micro-projets, identifiés et dirigés par l'HCR, aideront les réfugiés à rejoindre un certain niveau d'autosuffisance alimentaire.

En tout, 40.000 familles, c'est-à-dire près de 280.000 personnes, bénéficieront de ces aides, qui se feront sous la forme de fournitures gratuites d'outils, de semences, d'insecticides et d'engrais, ainsi que l'assistance d'agronomes. On espère que les réfugiés pourront ainsi se nourrir et même développer un petit commerce.

La Communauté est prête à s'élargir

Le Commissaire Wilhelm Haferkamp est convaincu que „la Communauté est prête à s'élargir à 12 nations, c'est-à-dire 315 millions de personnes”.

„Nous avons dépassé nos difficultés internes” a dit le Commissaire responsable des relations extérieures aux représentants de l'Asie du Sud-Est, réunis à une session ministérielle le 12 juillet passé à Djakarta.

LA VIE DE LA COMMUNAUTÉ

„Nous sommes prêts aussi à développer les nouvelles politiques communes, pour gagner la troisième révolution industrielle” a-t-il ajouté.

Le futur économique de la Communauté est plus rassurant aujourd'hui qu'il ne l'était l'année passée : „Nous avons réussi à diminuer l'inflation, la croissance a repris, même si elle n'est aujourd'hui que de 2 % par an et que le chômage demeure un de nos plus gros problèmes” a-t-il dit.

La coopération entre la CE et les pays de l'Anase va continuer : aujourd'hui les exportations de l'Anase vers la Communauté n'ont cessé de croître; elles représentent désormais en 1983 41 % de leurs exportations globales tandis qu'elles n'étaient que de 25 % en 1973. Près de 30 % de leur production textile et de confection sont exportés vers la Communauté, contre 18 % vers les USA et 4,4 % vers le Japon.

„Nous sommes fiers de ces résultats, qui sont bien plus explicites qu'un quelconque discours contre le protectionnisme, et démontrent que l'Accès à la Communauté est possible pour qui veut bien essayer” a affirmé le Commissaire. „Avec de l'imagination et plus d'engagement, nous pouvons obtenir d'encore meilleurs résultats, pour confirmer et renforcer notre coopération de région à région” a-t-il conclu.

Le Sysmin au secours

La crise mondiale a durement frappé la Guyane, un des plus importants producteurs de bauxite, qui depuis traverse une période très difficile.

Pour venir en aide à ce pays, la Commission a approuvé, en août dernier, une avance de 3 millions d'Ecus (1 Ecu = ±45,6 FB) au titre du Sysmin, „l'assurance” minière de la Convention de Lomé. La bauxite représente 45 % des exportations de ce pays, et la Communauté est un de ses clients importants.

Bœufs du Botswana

Les succès répétés dans la lutte contre la fièvre aphteuse au Botswana ont amené la Communauté à assouplir quelque peu les restrictions à l'importation dans la CE de bœufs en provenance de ce pays.

Aucun foyer de contamination ne s'est déclaré depuis septembre 1980, et la vaccination n'est désormais pratiquée que dans les régions du nord-ouest.

Sécheresse en Afrique

La Communauté a intensifié ses aides d'urgence pour aider à combattre la sécheresse en Afrique.

Une aide d'un montant total de 2 millions d'Ecus (1 Ecu = ±45,6 FB), vient d'être approuvée au bénéfice du Maroc et du Mali, sérieusement touchés par ce fléau, cette année.

Le Mali va recevoir 1,5 millions d'Ecus pour les victimes de la pénurie d'eau. Le Maroc recevra 500.000 Ecus, distribués à travers la Croix Rouge, pour les régions du Sud, gravement touchées.

La Commission a alloué, les premiers six mois de cette année, 21 millions d'Ecus aux pays africains pour venir en aide aux victimes de la sécheresse.

Comme la sécheresse continue à faire des ravages en Afrique, la Commission a approuvé en août dernier une aide alimentaire de 10.000 tonnes de céréales au bénéfice du Kenya.

Seize des 42 régions que compte ce pays sont ravagées par la famine. Cette aide permettra de nourrir 220.000 personnes pendant trois mois et coûtera 1.600.000 Ecus.

La bataille contre l'inflation

L'index des prix à la consommation n'a augmenté que de 0,5 % dans la Communauté entre mai et juin, ce qui prouve que les „Dix” sont en train de gagner la bataille contre l'inflation.

Selon la plus récente enquête „Eurostat” (6-1984, prix à la consommation), pratiquement tous les Etats membres ont obtenu de bons résultats.

Si l'on excepte la Grèce, bien au-dessus de la moyenne européenne, avec une augmentation des prix pour juin qui correspond à 2,1 %, la plupart des Etats

observent des niveaux d'augmentation qui oscillent entre 0,2 et 0,6 %.

Le Luxembourg affiche même une réduction de 0,6 %, due essentiellement aux subventions accordées au fuel domestique.

Les prix n'ont augmenté que de 3,7 % les premiers mois de cette année, tandis que pour la même période en 1983, cette augmentation avait été de 4,3 %

Pays par pays, les taux d'inflation pour les premiers six mois de cette année ont été (entre parenthèses les résultats pour la même période de 1983) : RFA 1,6 % (1,2 %), Pays-Bas 1,6 % (1,0 %) et Danemark 3,7 % (2,9 %).

Les autres Etats membres ont enregistré des augmentations moins importantes cette année : Royaume-Uni 2,6 % (2,9 %), Luxembourg 1,5 % (2,7 %), Belgique 3,3 % (3,7 %), France 3,8 % (5,2 %), Irlande 4,7 % (5,3 %), Italie 5,2 % (6,4 %), Grèce 10,7 % (10,1 %), Espagne 5,4 % (6,9 %), Portugal 12,5 % (13,9 %).

Vers 90 contrats Esprit

Quatre-vingt-dix projets entrant en ligne de compte pour le programme de recherche précompétitif „Esprit” ont été choisis par la Communauté. Les sociétés bénéficiaires sont originaires de tous les pays de la CE, et la Communauté financera cette année plus de 100 projets pour un montant total dépassant les 200 millions d'Ecus (1 Ecu = ±45,6 FB).

La Commission a adopté cette première liste préliminaire de 90 projets le 27 juillet passé.

Esprit vise à améliorer les performances et la compétition dans le secteur des technologies de l'information, en assurant une coopération entre les industries, les laboratoires de recherche et les universités. Chaque projet approuvé sera le fruit d'une collaboration entre deux Etats membres au moins, et les 90 projets présélectionnés ont été choisis parmi les 441 propositions de départ.

Tous ces projets concernent au moins un des cinq secteurs les plus importants. Trois de ceux-ci, c'est-à-dire la micro-électronique, le traitement de l'information et la technologie du logiciel, sont considérés des priorités absolues. Les deux autres sont plus spécifiques : la bureautique et la fabrication assistée par ordinateur. Tous les projets seront financés à 50 % par la Communauté et 50 % par l'industrie européenne.

Regain de confiance des industriels

Les industriels de la Communauté ont de plus en plus confiance dans l'avenir, même si les conflits observés dans le secteur industriel ont eu des effets négatifs sur la reprise, nous apprend le numéro de juin d'Economie Européenne (supplément B n° 6).

Les plus confiants semblent être les industriels français et italiens, tandis que les britanniques et les allemands se montrent moins optimistes.

Les opinions relatives aux carnets de commandes étrangères, continuent de s'améliorer, tandis que l'inflation ne cesse de décroître dans la plupart des Etats membres.

Les perspectives en matière d'emploi sont les meilleures qui aient été enregistrées depuis le début de l'année 1980.

Toujours selon „Economie Européenne”, ces perspectives plus favorables en matière d'emploi sont également liées à la pénurie de main-d'œuvre que connaît un nombre très faible mais croissant de chefs d'entreprise dans une majorité d'Etats membres.

Ceci se reflète dans le nombre toujours plus grand d'industriels citant le manque de main-d'œuvre comme facteur de limitation de la production.

Faire fondre les montagnes de beurre

Le 24 juillet dernier la Commission a annoncé une série de nouvelles mesures visant à réduire les excédents de produits laitiers.

Premièrement, la Commission souhaite introduire des restitutions plus importantes à l'exportation, ce qui devrait autoriser la vente de 100.000 à 150.000 tonnes de beurre supplémentaire à l'Iran, l'Union Soviétique et les pays du Moyen-Orient. Ces ventes devraient pouvoir relancer les exportations de beurre de la Communauté qui de 600.000 tonnes en 1980 sont passées à 358.000 tonnes en 1983 et risquent, sans ces nouvelles mesures, de ne pas dépasser cette année les 200.000 tonnes.

Ainsi la CE pourra préserver sa part du marché. La Commission a fait remarquer que ces restitutions supplémentaires respectent les règles du GATT et qu'elles ne provoqueront pas la chute des cours mondiaux.

La Commission envisage aussi de mettre en œuvre un système de restitution spécial de façon à pouvoir vendre du beurre sur le marché du Moyen-Orient, ce qui signifierait des exportations supplémentaires d'à peu près 50.000 tonnes par an.

D'autres systèmes visant à réduire les excédents laitiers concernent les ventes subsidiées de lait semi-écrémé pour nourrir le bétail et la vente de beurre aux entreprises alimentaires. Ceci devrait permettre de vendre quelques 65.000 tonnes de beurre chaque année.

Vers un centre européen des PME

La Commission va s'assurer que les intérêts des PME sont pris en compte lors de la création de nouvelles mesures communautaires. Cette promesse a été donnée par le Commissaire Narjes à l'occasion d'une réponse à une question parlementaire. Certaines nouvelles propositions vont bientôt être formulées, a-t-il affirmé, et la Commission a organisé des rencontres en vue de créer un centre européen des PME.

M. Narjes a rappelé les différentes mesures prises en 1983 — l'année européenne des PME industrielles et artisanales — mesures qui ont simplifié les échanges commerciaux entre les pays de la Communauté. Plusieurs publications ont été éditées, dont une expliquant les règles de concurrence aux PME.

Fonds Social : le travail d'un an

Les demandes d'assistance auprès du Fonds Social de la Communauté ont dramatiquement augmenté de 10 % en 1983 par rapport à l'année précédente.

Selon le rapport annuel du Fonds Social (COM(84)396), c'est l'accroissement du chômage dans la Communauté qui est responsable du nombre toujours plus important de ces demandes.

Le commissaire Ivor Richard, responsable de ce Fonds, a une fois de plus mis en exergue la dramatique situation de l'Europe en matière d'emploi. Il y a un million de plus de chômeurs, et en décembre passé près de 11 % de la population européenne était sans emploi.

Le montant total alloué aux Etats membres au titre du Fonds Social correspond à 1,878 millions d'Ecus (1 Ecu = ±45,6 FB), ce qui représente une augmentation de 23 % par rapport à 1982.

Le Fonds Social représente aujourd'hui 6,32 % du budget total de la Communauté (5,83 % en 1982) et près de 80 % des sommes allouées ont soutenu des opérations destinées aux jeunes et aux régions.

Toujours selon le rapport, la décision prise par le Conseil des Ministres le 17 octobre passé, aura comme effet de renforcer ce fonds dans les prochaines années.

En particulier au moins les trois quarts des sommes disponibles serviront à aider les jeunes.

Verre cassé

Le non-respect des règles de concurrence par les sociétés productrices de verre Saint-Gobain et BSN a été sanctionné, en juillet dernier par deux amendes, respectivement de 1,45 et 0,95 millions d'Ecus (1 Ecu = ±45,6 FB).

Les représentants en Belgique et aux Pays-Bas de ces deux sociétés se divisaient le marché du verre plat dans le Benelux.

La Commission s'est aperçue pour la première fois de ces pratiques restrictives en octobre 1981, à l'occasion d'une inspection auprès de ces sociétés. Ces pratiques duraient depuis janvier 1978. Les deux sociétés, qui opéraient sur le marché du verre plat du Benelux, se mettaient préalablement d'accord sur les prix et les conditions de vente. Le marché du Benelux a été donc divisé entre elles et des informations détaillées étaient échangées, de façon à s'assurer que ces arrangements — illégaux, bien sûr — étaient respectés.

Ces deux sociétés n'ont donc pas respecté l'article 85(I) du Traité, article qui régit les échanges entre les Etats membres. Elles s'étaient divisées le marché du Benelux et contrôlaient aussi les importations en provenance des autres pays membres.

La gravité de ces infractions se reflète dans les montants importants des amendes, mais la Commission a toutefois tenu compte des difficultés économiques auxquelles est confrontée l'industrie verrière aujourd'hui.

Feu vert pour un nouveau géant de l'acier

La restructuration de l'industrie sidérurgique française a reçu un stimulant suite à l'autorisation donnée par la Commission à Sacilor et à Usinor, les deux plus importantes sociétés sidérurgiques nationalisées, à acquérir un certain nombre d'autres petites entreprises du



même secteur. Leurs potentialités vont ainsi augmenter, et les deux géants français vont devenir les producteurs de tôles finies inoxydables laminées à froid, de fil machine et barres en acier inoxydable, les plus importants de la Communauté et les seconds producteurs de tôles magnétiques.

Les acquisitions concernent les firmes Forges et Laminoirs de Bretagne, Peugeot Loire et certaines activités sidérurgiques de Creusot-Loire.

Malgré l'importance de ces acquisitions, la Commission est convaincue que la concurrence va être maintenue dans la CE, en effet les débouchés supplémentaires que Sacilor et Usinor obtiendront du fait de ces transactions sont peu importants.

Le but de ces acquisitions est d'aider à la restructuration et non de gagner de nouveaux marchés.

Beurre

L'Irlande est le seul pays de la Communauté où le beurre subventionné profite aux personnes qui reçoivent de l'assistance sociale, a affirmé le commissaire responsable de l'Agriculture, Poul Dalsager. Il a ajouté que la Commission s'étonne qu'aucun autre pays n'agisse de la sorte. En Irlande, 4880 tonnes de beurre ont été subventionnées en 1983.

Europe : on a gagné !

Les amateurs de métaphores alarmistes peuvent bien prétendre que le navire „Europe” fait eau de toutes parts, les faits concrets leur donnent tort, de la proue à la poupe et de babord à tribord. En effet, dans le „Tour de France à la voile”, c'est le yacht „Europe” qui, avec une confortable avance, a franchi le premier la ligne d'arrivée à Menton, le 15 août dernier.

Parti début juillet de Dunkerque avec 31 autres concurrents, „Europe” était commandé par le Belge Philippe Hanin. 32 jeunes gens des différents pays de la Communauté lui ont servi, à un moment ou à un autre, d'équipage. Sans doute ne devait-il pas remporter chacune des 25 étapes de cette 7ème édition du Tour de France à la voile mais, grâce à sa régularité et à sa remarquable performance d'ensemble, il s'adjuge le „maillot jaune” de l'épreuve, devançant „Génie militaire”, second.

Cela en dit long sur la qualité de l'équipage, dont certains membres étaient d'ailleurs des vétérans du Tour du monde à la voile. Peut-être cependant l'appui moral et alimentaire des coopératives agricoles françaises a-t-il joué un rôle dans cette victoire : à chaque escale des colis de victuailles et de bouteilles attendaient les concurrents.

M. Davignon, vice-président de la Commission, dès qu'il a connu la nouvelle de la victoire d'„Europe”, a envoyé à son „skipper” et à son équipage un télégramme de félicitations, soulignant l'importance de l'esprit d'équipe et exprimant la fierté que lui inspirait cette belle performance.

C'est M. Davignon qui, en juin dernier, avait présidé le baptême d'„Europe”, devant l'immeuble du Parlement européen à Bruxelles. Dans son allocution, il avait alors demandé à l'équipage de forger un nouvel esprit européen. „C'est exactement ce qu'il a fait, devait déclarer, après coup, M. Davignon. Il reste maintenant au reste de l'Europe à en faire autant...”

Moins de bruit, s'il vous plaît

Les dommages causés par le bruit au travail sont reconnus par tout le monde, et dans plusieurs Etats membres une législation protège les travailleurs de ce véritable fléau. Une proposition de la Commission, visant à étendre cette protection au niveau européen a été approuvée en 1982 (J.O. C 289, 5.II.1982).

Depuis lors, les amendements exprimés par le Parlement et le Comité Economique et Social ont amené la Com-

mission à modifier ses propositions de départ (COM(84)426).

Le premier document proposait un niveau maximum accepté de 85 dB. Après s'être aperçu qu'un tel niveau aurait comme conséquence la modification de nombreuses installations existantes, on a accepté un niveau de 90 dB. On a rendu obligatoire néanmoins l'utilisation de protège-oreilles quand le bruit dépasse les 85 dB. et les travailleurs régulièrement exposés à ce niveau de bruit seront sous constante surveillance médicale, de façon à s'assurer que leur santé ne soit pas en danger.

Ces valeurs amendées seront revues après cinq ans, car le but de ces nouvelles règles est d'arriver un jour au niveau proposé initialement, c'est-à-dire 85 dB.

L'eau minérale

La publicité pour les eaux minérales ne peut plus prétendre que celles-ci servent à prévenir ou à soigner des maladies, et la qualité et le contenu de ces eaux seront désormais strictement contrôlés. Ces mesures ont été introduites par une nouvelle directive du Conseil en juillet dernier (80/777/EEC-15.7.84).

L'appellation „eau minérale naturelle” ne sera agréée que pour les eaux qui répondent aux normes de pureté et de contenu et qui sont originaires d'une source souterraine.

L'étiquetage et la publicité doivent désormais obligatoirement mentionner la teneur en gaz carbonique, quand il s'agit d'eaux pétillantes. Si l'oxyde de carbone y a été ajouté, il faudra le signaler. Cette directive s'applique aux eaux produites par les Etats membres et importées, mais pas aux eaux destinées à être exportées hors de la Communauté.

Blonde Danoise et „Red Barrel”

La bière danoise est très appréciée en Grande-Bretagne. Selon le récent „Lager Agreement”, signé par le groupe Watney-Mann-Truman et Carlsberg, celle-ci est destinée à un avenir encore plus brillant. Depuis 1970, Carlsberg fournit Watneys et lui transmet son savoir-faire et les techniques nécessaires pour produire de la bière Carlsberg. Selon le nouvel accord, Watneys accepte désormais d'acheter de très grandes quantités de bière à Carlsberg, et les deux sociétés vont collaborer activement pour tout ce qui concerne la gestion.

Bien que cet accord limite la concurrence entre deux très importantes brasseries, la Commission l'a exempté de l'article 85 du traité CEE, qui interdit les pratiques restrictives. La Commission est convaincue que cet accord aide en fait une brasserie de la Communauté à s'établir sur le marché britannique. Elle souhaite qu'il y ait compétition entre les différentes marques.

Sautez !

La Belgique est le seul pays de la Communauté qui possède une législation protégeant les grenouilles et les escargots comestibles, a répondu le Commissaire responsable de l'Environnement, Carl Heinz Narjes, à une question parlementaire.

Cette question, posée par le conservateur britannique, Alasdair Hutton, est conséquente aux protestations exprimées par les groupes de défense des droits des animaux contre les prétendus mauvais traitements subis par les grenouilles utilisées pour la „production” de cuisses de grenouilles, très appréciées sur les tables belges et françaises.

Un lac de vin

Les stocks d'alcool obtenu à partir du vin représentent aujourd'hui dans la Communauté plus de 6,6 millions d'hectolitres, a signalé le Commissaire responsable de l'agriculture, Poul Dalsager, au Parlement Européen.

Sur cette quantité, 2,577 millions d'hectolitres proviennent de la distillation obligatoire et le restant de la distillation volontaire.

Le marché de l'emploi

Selon les dernières statistiques, le chômage ne cesse d'augmenter en France, en RFA et au Royaume-Uni. Seuls les Pays-Bas affichent une légère tendance à la baisse.

Bien que les statistiques démontrent que le chômage a diminué de 150.000 unités (-1,2 % par rapport au mois précédent), si l'on prend en compte les facteurs saisonniers on s'aperçoit que la situation de l'emploi est stationnaire. Il y a actuellement 12 millions de chômeurs dans la Communauté, c'est-à-dire 10,4 % de la population active.

C'est le chômage des jeunes qui a augmenté le plus sensiblement : 4,5 millions de jeunes âgés de moins de 25 ans sont actuellement sans emploi, ce qui représente une augmentation de 5,5 % par rapport à l'année passée.

Les jeunes représentent désormais 37,7 % des chômeurs de la Communauté (Grèce exclue, car les statistiques ne sont pas disponibles). En Belgique et au Luxembourg les jeunes chômeurs ont augmenté de 8,9 % et au Danemark de 6 %.

En général, le nombre des hommes sans emploi a diminué plus rapidement que le nombre des femmes, c'est-à-dire respectivement de 1,8 % et de 0,4 %.

Pêche

Un nouvel accord entre la Communauté et les USA devrait bientôt être signé. Un texte a déjà été préparé par les deux parties et vient d'être envoyé au Conseil pour approbation (COM(84) 290). Ce nouvel accord est destiné à remplacer celui signé en 1977, qui régleme la pêche autour des côtes américaines. Il ne s'agit toutefois que d'un accord-cadre, qui ne contient aucun arrangement particulier ni subvention.

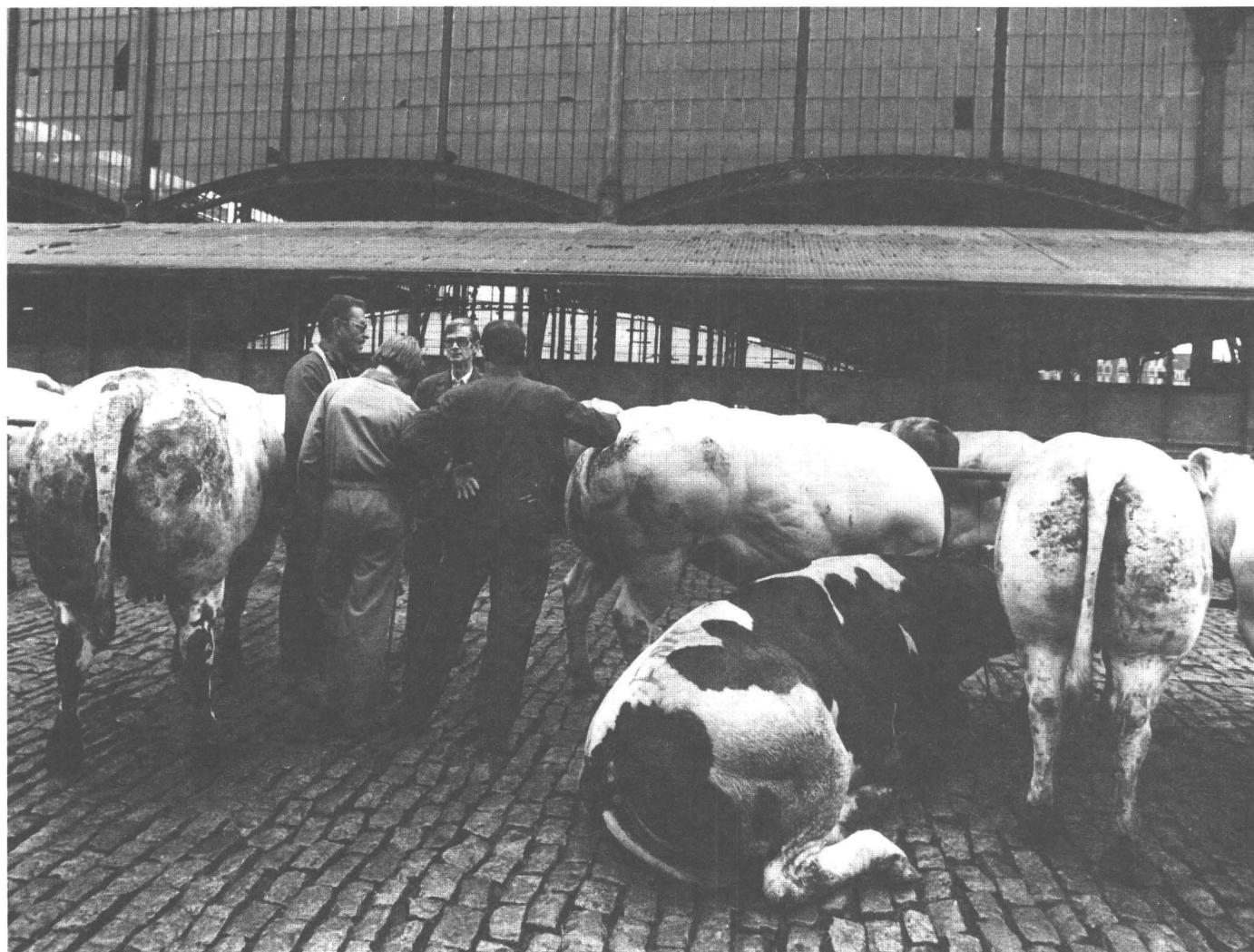
Le prix du bœuf

L'introduction des quotas laitiers va probablement augmenter cet automne le nombre des abattages. Le prix au marché du bœuf et du veau ne correspond pour l'instant qu'à 73 % du prix indicatif, ce qui a amené la Commission à adopter des mesures de soutien avant que l'abattage de ces animaux ne fasse baisser les prix davantage.

Ces mesures visent à renforcer la politique d'intervention et à améliorer les exportations, et se feront sous la forme de retrait du marché et l'introduction des aides au stockage privé.

Actuellement cette politique d'intervention consiste en l'achat des carcasses pendant deux mois en automne, des quartiers postérieurs en hiver et des quartiers antérieurs en été. Selon cette nouvelle proposition, les achats de carcasses seront anticipés et la période de vente sera d'une durée supérieure à deux mois. En même temps, les quartiers antérieurs et postérieurs pourront être vendus aussi.

Cette vague d'abattage sera accompagnée d'une aide au stockage privé pour



© Deville - Photo News

les vaches et les génisses. Ces stockages devront durer jusqu'en mai 1985 au moins.

En plus de ces mesures, les restitutions à l'exportation pour la viande de bœuf en conserve seront augmentées et des subventions pour certains achats de viande bovine seront introduites. Des mesures semblables ont été prises lors de la campagne agricole 1974-75.

La défense des animaux

Les conditions de vie des animaux européens devraient s'améliorer ces prochaines années, ou tout du moins être moins dures que par le passé.

En effet, cet été se sont rencontrés une délégation du groupe européen pour la défense des animaux et de la Commission. Les deux parties espèrent que soient instaurées des règles qui garantissent le bien-être des animaux, notamment en ce qui concerne les techniques de boucherie, l'expérimentation animale et l'interdiction d'importer les produits à base de phoque. Cette première rencontre a été simplement une première prise de contact.

Le groupe européen pour la défense des animaux représente les sociétés nationales de protection animale des Etats membres de la Communauté et va conseiller la Commission sur les questions de protection animale.

Les inquiétudes du public en ce qui concerne la vivisection, la situation des phoques et les méthodes employées en boucherie se sont accrues ces dernières années et plusieurs manifestations ont même été organisées dans différents Etats membres.

La Commission est consciente de ces problèmes et se réjouit de pouvoir désormais collaborer avec cette organisation européenne.

La décision d'entamer des relations et un dialogue entre les deux parties, a été prise en mai dernier, quand Poul Dalsager, membre de la Commission responsable de l'Agriculture, a rencontré E.F. Seymour-Rouse, qui dirige le groupe européen.

Les deux parties continueront à se rencontrer régulièrement et poursuivront les discussions.

La Commission a ajouté qu'elle est impatiente de voir le groupe européen travailler avec son comité vétérinaire.

Contre les veaux en cage

Un parlementaire européen, le britannique Anthony Simpson, est inquiet de ce qui se passe dans certaines fermes, surtout en ce qui concerne l'élevage des veaux, qui sont souvent enfermés dans des cages exiguës.

Ses inquiétudes sont en partie partagées par la Commission, qui s'intéresse, elle, à la protection du bétail en général.

Mais la protection des veaux n'est pas incluse dans le programme général de la Commission visant à protéger les animaux. M. Simpson est convaincu que la plupart des citoyens européens s'opposent fermement au système en vigueur qui consiste à enfermer les jeunes veaux dans des cages. Avec ce système, les veaux ne disposent pas de la place suffisante et ne peuvent en conséquence bouger et de plus leur régime alimentaire ne contient pas suffisamment de fer.

Tous les pays européens n'ont pas encore signé la convention européenne pour la protection des animaux, ce qui oblige la Commission à introduire des règles de protection de plus en plus sévères.

Publications

Les publications suivantes sont disponibles auprès du Bureau de Presse et d'Information de la Commission, rue Archimède 73, 1040 Bruxelles, ou à l'adresse indiquée.

- Lait : le système des quotas (L'Europe Verte, 203, août 1984), 22 pp.
- La Communauté européenne et la République de Corée (Europe information, Relations extérieures, 74/84), 6 pp.
- Les femmes dans la Communauté européenne (Documentation européenne, 4/1984), 35 pp.
- Le Courrier, Afrique-Caraïbes-Pacifique - Communauté européenne. Environnement et Développement, n° 87, 92 pp.
- L'ECU (Documentation européenne 6/84) 55 pp.

EN VENTE

A la Librairie européenne, rue de la Loi 244, 1040 Bruxelles ou au Moniteur belge, rue de Louvain 40-42, 1000 Bruxelles ou à l'adresse indiquée.

- Production Industrielle (Eurostat 2/1984, 266 pp.), 225 FB, TVA exclue.
- Vade-mecum concernant les dispositions applicables aux services occasionnels internationaux de voyageurs par route effectués par autocars ou par autobus (publié par la Direction Générale des Transports, Commission des Communautés européennes, rue de la Loi 200, 1049 Bruxelles, 42 pp.), 180 FB, TVA exclue.
- Philippe Lemaître, Catherine Goybet, IRM, Presses Universitaires de France, Les entreprises multinationales dans la Communauté européenne. Leur importance et leur rôle, 1ère partie, 77 pp., 175 FB. Acteurs d'un renouveau industriel ? 2ème partie, 46 pp., 175 FB.
- Jacques Vandamme, IRM, Presses Universitaires de France, L'Information et la consultation des travailleurs dans les entreprises multinationales, 290 pp., 120 FF.

Agenda

27.9 : Lunch-débat, Résultats des élections européennes avec X. Mabilie (CRISP) et G. Naets (PE); **17.10** : Fonc-

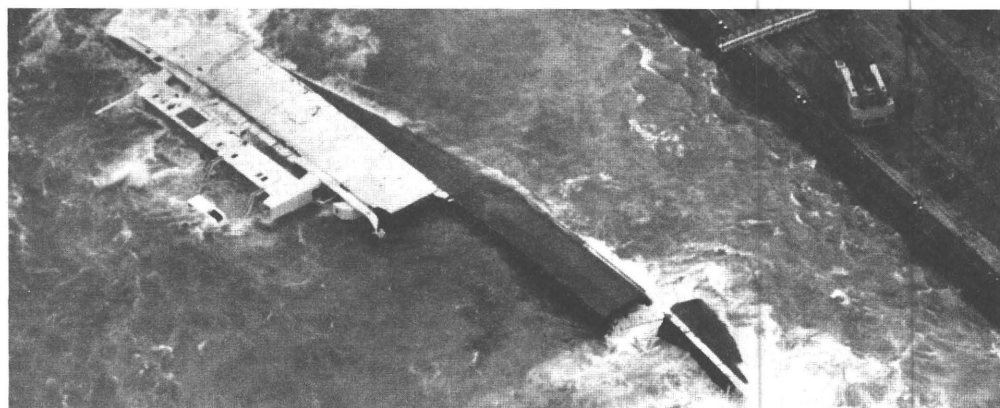
tionnaires du Ministère de la Prévoyance Sociale (NL); **18.10** : Fonctionnaires du Ministère de la Prévoyance Sociale (FR); **7.11** : Section belge de la Confédération Européenne des Anciens Combattants.

Mont-Louis

Le membre de la Commission, M. K.-H. Narjes, a déclaré le 13 septembre dernier devant le Parlement européen qu'il est grand temps de créer un droit communautaire dans le domaine du transport maritime de substances dangereuses et radioactives, mais les Etats membres contestent la compétence de la Communauté et de la Commission dans ce domaine.

La Commission apportera son soutien à la Conférence sur la Mer du Nord qui se tiendra à Brême à la fin octobre et elle essaiera d'y exercer son influence afin d'arriver à des accords.

Le Parlement européen avait demandé dans une résolution que la Commission présente en priorité des propositions de règlement qui régissent effectivement le transport de substances et déchets dangereux et radioactifs. La résolution demande que les Etats membres ratifient sans délai tous les accords relatifs à la protection de la Mer du Nord.



L'ECU bouge

Les Ministres des Finances de la CE se sont mis d'accord lors d'une réunion en Irlande le 16 septembre de changer la composition de l'ECU de la façon suivante :

La part des diverses monnaies dans le panier de l'ECU depuis le 16 septembre 1984

Monnaies	%	Avant
Mark allemand	32,0	(37,7)
Franc français	19,0	(16,93)
Livre sterling	15,0	(14,05)
Florin néerlandais	10,1	(11,46)
Franc belge et luxembourgeois	8,5	(8,57)
Lire italienne	10,2	(7,86)
Couronne danoise	2,7	(2,70)
Livre irlandaise	1,2	(1,06)
Drachme grecque	1,3	(-)

D'après le Traité d'adhésion conclu avec la Grèce, la drachme grecque devait entrer dans le panier de l'ECU au plus tard le 31 décembre 1985. Les Grecs n'ont pas

attendu cette date, la chose est faite.

L'ECU est ce que l'on appelle une monnaie "panier". Chaque Etat membre de la CE doit disposer, en fonction de son potentiel économique, d'une part dans le panier et y apporter une certaine quantité de sa monnaie.

Le panier de l'ECU n'a rien d'abstrait : il se compose de quantités physiques des diverses monnaies des Etats membres.

La valeur journalière de

l'ECU peut être aisément convertie en chacune des monnaies en partant de la composition du panier. La quantité de chaque monnaie entrant dans le panier, est multipliée par son cours du jour par rapport à une monnaie de référence, le dollar par exemple. Les neuf montants ainsi exprimés en une monnaie donnée sont additionnés pour obtenir la valeur de l'ECU dans la monnaie considérée. La Commission des CE calcule quotidiennement la valeur de l'ECU dans les diverses monnaies des Etats membres sur la base des taux de change constatés à 14 h 30. Les cours du jour officiels de l'ECU ainsi fixés, sont publiés au Journal officiel des Communautés européennes.

Depuis le lundi 3 septembre, l'ECU a aussi fait son entrée au marché des changes officiels à la Bourse de Bruxelles. La valeur de l'ECU y sera désormais cotée tous les jours, immédiatement après le dollar.

La Commission des CE constate avec satisfaction la cotation officielle de l'ECU à la Bourse de Bruxelles après les places Rome-Milan et Paris.